



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2024

SÉANCE DU 20 MARS 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mercredi 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 mars 2024 conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brahim OUAREM à partir du point n°9, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Danièle GARCIA (pouvoir à Héritier LUNDA), Séverine BUSSON (pouvoir à Philippe ROGER), Brahim OUAREM (pouvoir à Frédéric PETITTA, jusqu'au point n°8), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Après l'appel nominatif des membres, le quorum requis est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose M. Decomble comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Le Foll, nouvelle conseillère municipale du groupe Tous Ensemble pour Sainte-Geneviève, suite à la démission de M. Benisty.

Mme Le Foll a été installée au conseil municipal du 5 février dernier, compte tenu de son absence elle n'avait pu se présenter.

Intervention de Mme Le Foll :

Je vous remercie ainsi que tous les membres de cette Assemblée de m'accueillir au sein du Conseil Municipal.

N'ayant plus l'habitude de m'exprimer en public, je vais être brève.

Je suis née à Ste-Geneviève-des-bois, quartier de la gare (la même année que la 2CV), ma famille y était installée depuis 1910.

J'ai commencé ma scolarité à l'école Paul-Bert, mon arrière-grand-mère y a été institutrice avant et pendant la guerre 14/18.

Après mes études et avoir beaucoup voyagé je suis revenue, jeune maman. Ste Geneviève était beaucoup moins boisée mais toujours verte et avec regrets l'on ne pouvait plus jouer aux billes sur les trottoirs de la route de Longpont.

Depuis Monsieur Aubel, j'ai connu tous les Maires qui se sont succédés et c'est Monsieur Pierre Champion qui a célébré mon mariage.

Pour avoir habité notre ville les 2/3 de mon existence j'y suis très attachée et j'ai suivi et participé à de très nombreux événements de diverses façons, j'ai donc beaucoup de recul et de souvenirs.

J'ai contribué à la fondation de l'Association « Les Amis du Parc du Perray ».

C'est aux dernières élections municipales que j'ai rejoint l'équipe de Thomas Zlowodzki, les thèmes de sa campagne correspondant à mes attentes.

Je succède à Jacques Benisty qui a toujours œuvré pour l'entente entre tous.

Je me joins à ce Conseil dans l'espoir d'être utile aux génovéfains.

Je vous remercie pour votre écoute.

Intervention de M. le Maire

Merci beaucoup Mme Le Foll de votre intervention.

Vous êtes une génovéfaïne de toujours, nous sommes quelques-uns au sein du conseil municipal à avoir passé notre vie ici dans cette ville, c'est une chance. Nous ne siégeons pas tous du même côté des bancs mais, pour autant, je reprends votre dernière phrase pour insister sur le fait que bien évidemment, toutes les bonnes volontés permettant d'être utile à la ville sont les bienvenues.

Bienvenue à vous au sein de ce conseil municipal.

M. Zlowodzki.

Intervention de M. Zlowodzki

Je souhaite ajouter deux mots brefs pour signifier que je suis très heureux et honoré d'avoir Nancy avec moi, elle a toujours eu un regard bienveillant et c'est pour moi une responsabilité de l'avoir à mes côtés puisqu'elle a toujours essayé de me remettre dans le droit chemin quand parfois j'en sors.

Elle a été très présente lors de la dernière campagne municipale et a été une des premières à me rejoindre, même si vous ne la voyiez pas ici, elle a toujours été présente et de très bon conseil.

Je souhaitais également avoir une pensée pour M. Benisty qui nous a accompagné et qui aujourd'hui a malheureusement des soucis de santé importants, nous pouvons tous avoir une pensée pour lui même s'il n'est plus présent ici avec nous.

Intervention de M. le Maire

Merci M. Zlowodzki.

Effectivement, je n'ai pas connaissance de l'état de santé de M. Benisty mais nous lui souhaitons un bon rétablissement. Comme vous l'avez dit Mme Le Foll, il a essayé depuis le début du mandat d'œuvrer pour faire entendre sa voix tout en respectant les uns et les autres.

Pour reprendre le début de votre intervention M. Zlowodzki, il est vrai que Mme Le Foll est l'une des seules qui arrive à vous remettre dans le droit chemin lorsque vous vous en écarterez, nous sommes nombreux à l'avoir entendue et nous comptons sur vous Mme Le Foll !

Par ailleurs, j'ai reçu plusieurs questions du groupe Tous ensemble pour Sainte-Geneviève concernant les délibérations relatives à l'ajustement de la carte scolaire, des zones d'accélération des énergies renouvelables, certaines sur le rapport d'orientation du CMPP et d'autres sur la délégation de pouvoir. Je vous propose de prendre ces questions au fur et à mesure du déroulé de l'ordre du jour.

Aussi, je remercie le public d'être présent, vous verrez que bien souvent, nous commençons les conseils municipaux en laissant la parole à Mme Bouchon qui va nous parler des sorties seniors.

Mme Bouchon.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POLE SENIORS

1-SORTIES LOISIRS/SENIORS DE MARS A AOUT 2024

(Rapporteur : Michelle BOUCHON)

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'isolement la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois propose, tout au long de l'année, des animations variées en genre et en cout pour permettre au plus grand nombre d'y participer. Les objectifs étant de :

- Faire participer les seniors à l'actualité locale et régionale,
- Encourager les seniors à sortir (de chez eux) et maintenir leur curiosité intellectuelle,
- Permettre aux seniors de faire des activités en groupe et maintenir un lien social,
- Préserver des temps de convivialité collectifs ouverts sur l'extérieur et les autres.

Cette délibération a donc pour objet de fixer le prix des sorties en direction des Séniors pour les mois de mars à août 2024 :

- **Une pièce de théâtre « Le Duplex »**

Le 24 mars 2024 – participation 48€/ personne (comprenant le transport aller/retour en car au théâtre de Paris-31 rue Blanche 75009 Paris).

- **Une journée au château de Chantilly**

Le 26 avril 2024 – participation 79€/ personne (comprenant le transport aller/retour à Chantilly ainsi que la visite guidée du château, un déjeuner au restaurant « la capitainerie », démonstration équestre, visite libre du musée du Cheval et visite libre des jardins).

- **Une balade guidée « Les Francs-maçons, mythes et révélations sur une société secrète »**

Mai 2024 – participation 11€/ personne (le transport n'est pas pris en charge, départ de la gare de Sainte Geneviève des bois pour prendre le RER C).

- **« Chez GÉGÈNE » Bal- Restaurant**

Le 20 juin 2024 – participation de 61€/personne (comprenant le transport aller/retour à la guinguette au 62 bis Allée des Guinguettes- quai de Polangis 94340- Joinville-le-Pont ainsi que le restaurant et l'entrée au bal).

- **Journée à Etretat (environ 228 km)**

Le 25 juillet 2024 – participation de 30€/ personne (comprenant le transport aller/retour à Etretat).

- **Journée à Cabourg (environ 242 km)**

Le 19 août 2024 – Participation de 30€/ personne (comprenant le transport aller/retour à Cabourg).

Ces actions payantes viennent compléter les animations récurrentes tels que les bals, repas de l'amitié, atelier sport-santé, loto, belote, séance de cinéma, etc... qui ne nécessitent pas de nouvelles délibérations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

POLE ASSOCIATIF ET EVENEMENTIEL

2-CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

(Rapporteur : Alice SEBBAG)

Intervention de Mme SEBBAG

Merci M. le Maire.

L'espace Jules Verne de Brétigny-sur-Orge qui réunit le théâtre et le centre d'art contemporain fait l'objet de grands travaux de rénovation actuellement. Cœur d'Essonne Agglomération et l'espace Jules Verne recherchaient un lieu pour pouvoir accueillir les équipes le temps des travaux. Avec M. le Maire, nous leur avons proposé de s'installer au Donjon à la place de l'ancienne médiathèque. C'est aujourd'hui chose faite, ils seront là jusqu'au 30 juin 2025 s'il n'y a pas de retard de travaux. Nous avons mis à leur disposition le rez-de-chaussée ainsi que le deuxième étage du lieu. Nous vous proposons d'adopter la convention qui va nous lier à Cœur d'Essonne Agglomération pour autoriser l'occupation du domaine public.

Je vous remercie.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'agglomération Cœur Essonne Agglomération est autorisée, sous le régime des occupations du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable l'espace défini à l'article 2.

Ce droit d'occupation est accordé à la Communauté d'agglomération Cœur Essonne Agglomération pour l'installation des équipes du Théâtre et du Centre d'Art Contemporain de l'Espace Jules Vernes (c-à-d tous les agents permanents, non permanents, stagiaires, services civiques... effectif variable : de 24 à 30 personnes).

En effet, pour la saison culturelle 2023-2024 et la prochaine pour 2024-2025, l'Espace Jules Verne, comprenant les équipes du Théâtre-Brétigny et du Centre d'Art contemporain ferme ses portes au public pour de grands travaux de rénovation.

Dans ce cadre, la Commune s'engage, dans cette convention, à mettre à la disposition de la Communauté d'agglomération plusieurs espaces au sein du bâtiment :

- au Rez-de-chaussée : d'un espace partagé du poste d'accueil pour la billetterie du théâtre d'une surface de 7,40 m²
- au 2^{ème} étage : d'un espace composé de bureaux qui sera occupés par les agents de CEA, ne pouvant pas accueillir du public, d'une kitchenette et d'un sanitaire, d'une surface totale de 332m²
- d'un sanitaire extérieur.

Cœur Essonne Agglomération s'engage à rembourser à la Commune l'eau, l'électricité et le chauffage, au prorata de la surface occupée exclusivement par l'agglomération.

La convention prend effet à compter du 7 décembre 2023 et son terme est fixé au 30 juin 2025, date de réinstallation des équipes de l'espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge.

Intervention de M. Zlowodzki :

Concernant cette délibération, je m'interroge sur deux plans.

Premièrement, pourquoi accorder une occupation de locaux à titre gratuit de façon assez conséquente à l'agglomération ? Elle est une entité distincte de la mairie dans le sens où elle a des ressources fiscales distinctes des nôtres, certaines proviennent d'ailleurs de la Croix blanche par le

mécanisme des locations. Aussi, concernant les charges, les charges téléphoniques ne sont pas comprises, il y a uniquement l'eau, l'électricité et le chauffage. J'ai bien noté que c'était les services de propreté de l'agglomération qui viendront faire le ménage mais par rapport à une location classique même à titre gratuit, il y a un certain nombre de charges qui ne sont pas comprises dans la convention, c'est au détriment de notre commune et donc des contribuables génovéfains.

Deuxièmement, pourquoi n'a-t'il pas été demandé un loyer peut être même modeste ou en dessous des prix du marché ? Et, pourquoi n'avons-nous pas comme dans la délibération suivante sur la mise à disposition gratuite pour l'association EMANER un équivalent de prix de marché de ce qu'aurait été le bail ? Il s'agit de 12 000€ pour ce cas-là, cependant, dans cette délibération, nous n'avons pas cette estimation du manque à gagner pour la ville. Pourquoi choisissez-vous de procéder de cette façon sachant qu'il s'agit d'un équipement communautaire qui doit être assumé par l'Agglomération ? Nous rendons déjà service en proposant quelque chose rapidement. J'entends bien que cela ne pourra pas être loué au prix du marché mais le bâtiment doit être entretenu, il y a des travaux, du gardiennage et autres. En résumé, il y a de nombreuses autres charges auxquelles l'agglomération ne participera pas et je ne vois pas de raison à cela.

Intervention de M. le Maire :

L'agglomération va participer aux charges de ménage, de chauffage et d'électricité sur cette partie. Pourquoi avons-nous souhaité proposer ces locaux gratuitement ? L'étage était libre, nous avons ré-implanter des associations dans les locaux du Donjon, nous avons notamment l'école de théâtre du conservatoire qui s'y est développée, nous avons déplacé la St Jeune Académie ainsi que la vie associative et événementielle là-bas. L'année dernière, nous avons commencé plus fortement à initier des partenariats avec le théâtre de Brétigny notamment dans le cadre de la programmation « Hors les murs », nous avons depuis cela des programmations gratuites pour la ville de Sainte-Geneviève qui bénéficient à nos habitants en dehors du théâtre de Brétigny. C'est dans le cadre de ce partenariat aussi que nous avons trouvé pertinent avec les équipes du pôle culturel de pouvoir le temps de travaux accueillir nos « cousins » d'agglomération. S'agissant des travaux, certains ont été portés par l'agglomération notamment la rénovation des toilettes. Cette intention est dans le bon usage vis à vis de l'agglomération, par exemple, lorsque la médiathèque était au Donjon, je ne suis pas certain qu'un loyer était versé par l'agglomération, il y avait la prise en charge des fluides, cela est bien normal et c'est la même chose sur une proratisation de surface occupée. La ville n'est pas lésée et le fait que l'équipe du théâtre soit domiciliée chez nous permettra de tisser de nouveaux partenariats.

Concernant les partenariats avec l'agglomération, nous avons pu bénéficier d'aides notamment dans l'espace Jacques Brel pour développer différentes expositions de tous types, nous avons eu une très belle exposition du centre d'art contemporain. Ce sont des éléments qui peuvent bénéficier à l'ensemble des génovéfains, il est bénéfique que ces structures prennent l'habitude de pouvoir s'engager hors de leurs murs. Aussi, le théâtre de Brétigny proposera des interventions théâtrales dans les écoles. C'est dans ce cadre que nous avons proposé que le temps des travaux, les équipes du théâtre puissent venir chez nous.

Intervention de M. Zlowodzki :

J'entends ce que vous dites qui n'était pas dans la délibération.

En revanche, je souhaite que soit effectué un travail équivalent à l'article 5 des conditions financières de la mise à disposition gratuite pour l'association dans la délibération 3. En effet, il est précisé à titre indicatif l'évaluation de la valorisation de la mise à disposition de ce local indiqué au titre des aides consenties par la ville à hauteur de 12 000€. Ainsi, nous pourrions jauger pour cette mise à disposition du Donjon s'il s'agit de 5 000€ ou 10 000€ ou plus. Cela me paraît logique pour l'éclairage de cette décision qui peut s'entendre.

En l'absence de ces éléments à la date de ce conseil, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Intervention de M. Chollet :

Merci M. le maire.

Pour réagir à ce qui a été dit, suite à vos indications qui précisent justement le gagnant-gagnant qui est envisagé avec l'agglomération et, en tenant compte du fait qu'il est plutôt positif que des activités faites au titre de l'agglomération soient présentes à Sainte-Geneviève plutôt qu'ailleurs de manière générale sans vouloir faire de chauvinisme mal placé ! Aussi, en tenant compte du fait que les informations sont bien indiquées dans la note de présentation s'agissant du remboursement de l'eau, de l'électricité et du chauffage, nous voterons pour cette délibération.

Merci.

Cette délibération est adoptée par 37 voix et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Le Foll).

CITE EDUCATIVE

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX A L'ASSOCIATION EMANER

(Rapporteur : Alice SEBBAG)

Dans le cadre de la Cité éducative de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis labellisé le 24 février 2022, l'association EMANER porte le projet de la permanence EMANER.

Objectifs :

- Remobiliser chez l'enfant, l'adolescent, le désir de savoir et d'ajuster progressivement ses conduites aux nécessités de l'apprentissage : restaurer la communication, l'estime de soi, permettre un engagement actif et personnel dans différentes situations, permettre la construction ou reconstruction de ses compétences d'élève, découvrir ou redécouvrir sens et plaisir à l'activité intellectuelle, donner des moyens de s'approprier un projet d'avenir.
- Réveiller le plein potentiel des enfants et adolescents en les aidant à prendre conscience de leurs forces. Chaque enfant évolue très vite, rien n'est figé, rien n'est définitif.
- Permettre l'intégration scolaire et sociale. Les troubles d'apprentissages peuvent entraîner des répercussions à la fois sur le vécu individuel de l'enfant (souffrance psychologique, anxiété, fatigue) et sur le vécu familial.

Description :

Création d'un Centre pour les difficultés d'apprentissages et pour la réussite éducative n'ayant pas accès aux ressources rares et coûteuses du territoire.

Une permanence de 2 jours de professionnelles par semaine permettant bilans, préconisations et suivis gratuits des enfants grâce à :

- La psychopédagogie est l'étude scientifique des méthodes utilisées dans l'éducation et dans l'apprentissage en général. Le champ de la psychopédagogie utilise fortement les acquis de la psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent, la psychologie sociale, la psychologie cognitive et la didactique. Elle permet à une enfant ou à un adolescent d'apprendre avec tout ce qu'il est, dans le respect de sa singularité et de son rythme, de sa maturité et de son désir d'apprendre, de ses peurs et des atouts, qu'il découvre son potentiel et le plaisir d'apprendre pour se développer et grandir.

- La graphothérapie, appelée aussi rééducation de l'écriture, contribue à aider des enfants, des adolescents et des adultes ayant une écriture altérée dans son aisance, sa lisibilité et/ou sa rapidité. La rééducation nécessite de considérer l'enfant dans sa globalité, aller au-delà des seules difficultés d'écriture pour comprendre l'origine de celles-ci. Analyse de la demande de la famille et/ou de l'enfant et l'analyse du problème vont déterminer la réponse la plus adaptée. Le travail fait avec l'enfant, doit amener ce dernier à reprendre confiance et retrouver une vision positive du monde qui l'entoure.

Motifs :

- Manque de confiance en soi,
- Troubles liés à l'écriture, la motricité fine et globale,
- Décrochage scolaire TDA/H, Dys, EIP, ...
- Gestion des émotions difficile,
- Apprendre à apprendre, devenir autonome dans ses apprentissages,
- Guidance parentale et aide à l'éducation,
- Soutien à la monoparentalité,
- Orientation.

Mise en place :

La permanence aura lieu une fois par mois par ville, afin d'être au plus proche du public. De plus, elle aura lieu le samedi afin de permettre aux familles de se déplacer plus facilement sur le lieu de la permanence.

Voici les dates :

- samedi 30 mars
- samedi 20 avril
- samedi 18 mai
- samedi 8 juin

Pour la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, la permanence EMANER aura lieu au tiers lieu jeunesse. La délibération a pour but de proposer à titre gratuit ces locaux pour les temps de permanence.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CULTURE

FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

(Rapporteur : Alice SEBBAG)

Dans cette délibération, je vous propose une refonte des tarifs des spectacles proposée par la ville dans le cadre de la saison culturelle.

Vous le savez, la ville porte une ambition culturelle forte avec une programmation que nous voulons diversifiée et adaptée à tous les publics.

Afin de maintenir nos objectifs et de continuer à proposer une offre culturelle de qualité aux génévains, nous devons adapter nos tarifs.

En préparant la saison culturelle, nous avons constaté une augmentation sensible du coûts des contrats, des frais techniques et des coûts de catering.

Pour faire face à cette réalité, il est proposé d'augmenter les tarifs de 1 à 2 € sur les tarifs A/B/C.

Par ailleurs, une ou deux fois dans l'année, nous souhaiterions pouvoir programmer des artistes de plus grande notoriété, il est donc proposé de créer un tarif événement à 30 € pour les génovéfains et 40 € pour les hors communes.

Pour favoriser les sorties famille ou entre amis, nous proposons un tarif « groupe » à partir de 5 personnes sur les tarifs A et B.

Pour les jeunes génovéfains du service jeunesse et conservatoire, nous proposons un tarif « parcours du spectateur » à 7 € pour les spectacles de catégorie A,B et C.

Pour les séances réservées aux scolaires, nous proposons de diminuer le tarif en passant de 5 € aujourd'hui à 1 € par élève.

Par ailleurs, le tarif réduit est toujours en vigueur pour les retraités, les moins de 18 ans, les étudiants et demandeurs d'emploi et nous avons ajouté les personnes en situation de handicap.

Les expositions organisées dans l'espace Jacques Brel seront toujours en accès libres et gratuites.

Nous continuons bien évidemment à prendre le pass culture et les chèques culture et nous poursuivons notre partenariat avec le CCAS avec la carte « culture pour tous » qui permet aux allocataires des minimas sociaux de bénéficier :

- D'une carte d'inscription au centre artistique Rudolf Noureev exonérant son titulaire du droit d'inscription,
- D'une carte « saison culturelle » donnant accès à 4 spectacles de la saison en cours pour 2 personnes en contrepartie de la somme totale de 5 €.

Vous avez dans la délibération un tableau récapitulatif de cette proposition de nouveaux tarifs :

FIXE ainsi qu'il suit les droits d'entrée par personne :

TARIF PAR CATEGORIE DE SPECTACLES	TARIF FRANCE BILLETS	TARIF HORS COMMUNE	TARIF GROUPE à partir de 5 personnes	Tarif Parcours du spectateur (adhérents du service jeunesse et élèves du conservatoire)	TARIFS RESERVES AUX GENOVEFAINS			
					PLEIN TARIF	TARIF REDUIT (Retraités, Personnes en situation de handicap, moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi)	TARIF SCOLAIRE	Carte Culture pour tous
TARIF A	26,00 €	22,00 €	18,00 €	7,00 €	20,00 €	15,00 €		5,00 €
TARIF B		16,00 €	13,00 €		15,00 €	10,00 €		
TARIF C		13,00 €			8,00 €	6,00 €		
TARIF EXCEPTIONNEL	40,00 €	40,00 €			30,00 €	25,00 €		
Tarif séances scolaires							1,00 €	

Intervention de Mme Rolly :

Nous aurions apprécié avoir un tableau récapitulatif « avant-après », cela nous aurait peut-être mieux expliqué les tarifs supplémentaires.

Par contre, le tarif scolaire était à 5€ et passe à 1€, cela est vraiment une belle chose pour favoriser l'accès à la culture pour tous les élèves et contribuer à faire des élèves citoyens avec une ouverture d'esprit. Nous saluons fortement cette belle initiative.

Intervention de M. le Maire :

Merci Mme Rolly.

Je souhaite rappeler que nous sommes encore très largement intérieurs aux tarifs que l'on peut voir ailleurs. L'évolution du tarif scolaire comme vous l'avez dit Mme Rolly est un élément très important, il me semble qu'il s'agit aussi d'une attente des écoles de la ville relayé en ce sens par Philippe Roger.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ENFANCE – SCOLAIRE

5- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DANS LE CADRE DE PROJETS SPECIFIQUES - ANNEE 2023/2024

(Rapporteur : Philippe ROGER)

Cette délibération a pour objet d'accorder une subvention aux écoles qui ont présenté des projets spécifiques culturels, sportifs ou autres pour l'année scolaire 2023-2024.

L'ensemble des projets présentés a été étudié en partenariat avec une conseillère pédagogique de l'Education Nationale

PROJETS DIVERS D'UN MONTANT TOTAL DE 2 734.80 € :

- **ECOLES MATERNELLES :**

1. GAGARINE location de 2 bus pour la visite du Château de Breteuil
2. PERGAUD achats de matériel, de livres de jeunesse d'auteurs/conteuses

- **ECOLES ELEMENTAIRES :**

1. AUBEL intervenant cirque, 6 séances de 45 minutes pour chaque classe au gymnase Aubel
2. JAURES films à l'espace Marcel CARNE pour faire découvrir des œuvres du 7ème art

ECOLES MATERNELLES	ECOLES ELEMENTAIRES
GAGARINE = 1 057,80 €	AUBEL = 477,00 €
PERGAUD = 600,00 €	JAURES = 600,00 €

Ces subventions sont versées sur les coopératives des écoles concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6- AJUSTEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Au regard de la création de l'Allée Joséphine Baker qui comprendra de nouveaux habitants, il convient d'intégrer celle-ci à la carte scolaire et de l'affecter au secteur mixte des écoles DIDEROT/PERGAUD de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Question du groupe Tous Ensemble pour SGDB

Pourriez-vous nous indiquer où se situera l'allée Joséphine Baker ? (par rapport aux rues existantes)
Pouvez-vous nous adresser une version électronique à jour de la carte scolaire ?

Réponse de M. le Maire : L'Allée Joséphine BAKER se situera dans l'opération FRANGES III (entre la route de Corbeil et le chemin de la Mare aux Chanvres), en cours de réalisation. La carte scolaire vous a été transmise hier par mail.

Intervention de M. Chollet :

Je pense que je pourrai trouver cette information sur la carte scolaire mais je pose tout de même la question : cela a-t'il été décidé en fonction des effectifs et de là où l'on peut encore intégrer des élèves ? J'ai vécu à proximité de Franges III et j'ai été scolarisé à Jean Jaurès, est-ce que cela va couper au milieu ou cela a été modifié entre temps ?

Intervention de M. le Maire :

Vous êtes quasiment sur la route de Corbeil, lorsque les Franges ont été créées, il y avait plutôt une baisse d'effectifs très forte notamment pour l'école Pergaud et pour rééquilibrer, nous avons orienté les Franges I et II vers cette école. C'est ce que nous faisons maintenant pour la Franges III. Malgré le fait que vous ayez été à l'école Jean Jaurès, nous maintenons quand même sur ce secteur la scolarisation vers l'école Jean Jaurès ou Cocheris en secteur commun.

Intervention de M. Roger :

Je souhaite donner un petit éclairage supplémentaire pour les collègues.

La carte scolaire est divisée en un certain nombre de secteurs et vous avez pu constater qu'il y a des secteurs « tampon » qui permettent l'ajustement entre deux ou trois écoles, cette carte est assez figée mais elle nécessite quand même d'être revue de façon régulière puisque nous avons une dynamique géographique qui nous oblige à bouger quelques frontières. Il faut savoir que lorsque l'on bouge ces frontières, il y a aussi une inertie qui fait que l'impact n'est pas immédiat.

Intervention de Mme Rolly :

Vous avez donc fait cet élargissement de secteur à cette partie-là parce qu'il devrait y avoir des premiers logements attribués à partir d'août 2024, c'est bien cela ?

Intervention de M. le Maire :

Il ne me semble pas que les logements seront déjà livrés, ce sera plutôt en fin d'année voire début d'année prochaine.

Intervention de M. Zlowodzki :

J'ai une question sur la carte scolaire et sur ce secteur.

Lorsque l'on regarde ce secteur des nouvelles constructions, on se rend compte qu'elles sont plus proches d'autres groupes scolaires comme Cocheris mais il y a souvent des problèmes de capacités. Est-ce que cela est définitif ou à terme il y aura une modification pour éviter notamment de devoir traverser la route de Corbeil ? Où en sont les capacités des écoles autour ? Y aura-t-il un

rééquilibrage par rapport aux capacités d'accueil des écoles ? La distance n'est pas importante mais nous pourrions nous dire qu'il est plus proche d'aller vers Cocheris.

Intervention de M. le Maire :

Nous essayons d'être en cohérence, ces zones « tampon » sont très utiles, nous restons dans le même quartier. Nous avons regardé la proximité pour se rendre à l'école au moment où nous avons travaillé sur les Franges, il était en effet plus rapide d'aller à l'école Pergaud que d'emprunter la route de Corbeil, c'était également le cas pour se rendre à Cocheris. Nous essayons de faire en sorte de scolariser les élèves dans l'école la plus proche de leur domicile. Pour l'école Pergaud, au niveau des effectifs, nous sommes mieux que nous avons été, notamment grâce au rééquilibrage des Franges II, nous assistons de manière générale à l'échelle de la ville à une augmentation du nombre d'effectifs du quartier pavillonnaire. Cela est normal puisque nous voyons dans ce même quartier que de nombreux couples de retraités vendent et que des couples avec de jeunes enfants achètent. Par conséquent, les écoles à proximité sont impactées, c'est la raison pour laquelle lors du dernier conseil municipal, nous avons voté une délibération importante concernant l'extension de l'école Romain Rolland avec le nouveau réfectoire, avec des salles de classe supplémentaires et avec du périscolaire supplémentaire. Je pense que la prochaine école sur laquelle nous serons amenés à travailler et à délibérer en termes de programmation scra sans doute l'école Jean Jaurès où là également nous avons un petit pic. Il faudrait au moins pouvoir récupérer deux salles de classe et pouvoir travailler sur un périscolaire agrandi également. Je rappelle que nous avons mandaté cinq cabinets d'architectes pour accompagner les projets d'extension et de réhabilitation thermique de cinq écoles qui pourraient présenter quelques difficultés d'accueil des élèves dans les années à venir. Je pourrai citer Jean Jaurès ou encore l'école maternelle Paul Vaillant-Couturier où nous savons qu'il va falloir à moyen terme travailler sur une extension de façon à pouvoir accueillir des enfants supplémentaires. Nous avons travaillé de manière très fine et maligne avec l'inspection de l'Education Nationale et avec ses services mais également avec le GAPAS qui gère notamment l'unité maternelle à l'Etang. Il y aura un déménagement à la rentrée prochaine des maternelles pour l'intégrer à l'école Tony Laine où il y a la place suffisante, le projet est plutôt bien accueilli et permettra de récupérer des surfaces de classe. Les équipes d'architectes travaillent aussi sur des programmations lourdes, s'agissant de l'école Fernand Léger où il y a besoin de gagner de l'espace, cette école est géniale mais il y manque un petit peu de place. Puis, il y a besoin d'une lourde rénovation thermique de l'école maternelle Aubel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ANIMATIONS COMMERCIALES

7- TARIFS DES STANDS DES JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS DE L'ART

(Rapporteur : Frédéric Petitta)

Les JEMA, Journées Européennes des Métiers d'Art, sont un événement unique au monde en faveur d'une meilleure reconnaissance du secteur des métiers d'art.

C'est aussi l'occasion pour le public de pouvoir rencontrer les professionnels des métiers d'art au travers de portes ouvertes et de participer à des ateliers de création, des démonstrations de savoir-faire, de conférences, etc...

Le but : Faire découvrir les métiers d'art et du patrimoine vivant au grand public pour aller à la rencontre des femmes et hommes de talent.

Les JEMA s'adressent aux publics venant de tous horizons, toutes générations et aux profils multiples. Amateurs, curieux, arpenteurs, esthètes, collectionneurs, consommateurs...

Jusqu'en 2023, les JEMA, étaient organisées par le Collectif Piscine de la PDF.

Victime du succès de cet événement, les résidents impliqués dans l'organisation sollicitent la ville pour les accompagner dans l'organisation.

La PDF étant devenu un service municipal, la ville a répondu présent.

L'évènement se déroulera sur 3 jours, les 5, 6 et 7 avril 2024.

Le vendredi 5 avril sera consacré aux scolaires et à la découverte des métiers de l'art. Plus particulièrement les collégiens qui auront la possibilité de participer à des ateliers. Les 6 et 7 avril seront consacrés à l'accueil du grand public.

25 stands devraient répondre présent cette année encore. L'entrée sera gratuite durant les 3 jours.

Un concours d'art sera également proposé tout au long du week-end. Le public devra élire la meilleure création des JEMA 2024 selon des critères définis.

La délibération qui vous est proposée doit permettre au Conseil Municipal d'arrêter la tarification pour les stands à hauteur de **70 euros pour la durée des JEMA : 5, 6 et 7 avril.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

HABITAT

8- GARANTIE COMMUNALE ACCORDEE A ESSONNE HABITAT DANS LE CADRE DE L'ACHAT EN VEFA DE 32 LOGEMENTS SOCIAUX 221/227 ROUTE DE CORBEIL

(Rapporteur : Jean-Pierre VIMARD)

ESSONNE HABITAT va acquérir en VEFA (Vente en Etat de Futur Achèvement) 32 logements collectifs auprès du promoteur FAIR PROMOTION.

Ces logements sont situés au 221/227 route de Corbeil. Dans un ensemble immobilier constitué de 93 logements.

Ils se décomposent en 8 PLUS, 11 PLAI et 13 PLS.

Pour acquérir ces 32 logements, ESSONNE HABITAT a sollicité un prêt auprès de la Caisse des dépôts et Consignations qui a accepté, pour un montant global de 4 794 199 €

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Ville sera réservataire de 20% des logements, ces logements ci-dessous, conformément à la législation en vigueur, jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts déjà contractés ou à contracter avec la garantie de la commune (prêt à durée maximum de 80 ans)

- 1 T2 financé en PLAI : N°C003
- 1 T3 financé en PLAI : N°C107
- 1 T3 financé en PLS : N°C108
- 1 T4 finance PLUS : N°C201
- 1 T4 financé PLS : N°C301
- 1 T5 financé PLUS : N°C302

En complément, la Ville sollicite la promesse d'affectation hypothécaire de 1^{er} rang et demande à pouvoir visiter les logements qui lui seront remis pour désignation des candidats.

Il est à noter que la ville a rappelé par courrier à Essonne Habitat de la nécessité de nommer un gardien pour gérer ce site, afin d'apporter les meilleures conditions d'habitation aux futurs locataires.

Cette délibération est adoptée par 32 voix, 2 contre (M. Zlowodzki, Mme Le Foll) et 5 abstentions (M. Chollet, Mme Rolly, M.Lamaoui, Mme Schlatter, M. Besse).

20h00, arrivée de M. Ouarem.

DEVELOPEMENT DURABLE ET URBANISME

9- ELABORATION DES ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENEUVELABLES - Bilan de la concertation et proposition des zones (Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Intervention de M. le Maire.

Cette délibération est assez complexe dans l'organisation puisque l'État a demandé à l'ensemble des collectivités de France, des agglomérations, des intercommunalités, des EPCI mais également des communes de faire le référencement des zones qui pourraient accueillir demain des énergies renouvelables avec cette idée que nous devons tous participer à l'effort national. Ainsi, par exemple, il faut savoir très concrètement sur quelle toiture nous allons mettre des panneaux photovoltaïques ou dans d'autres régions si le projet de développement éolien peut être mis en place ou s'il y a des zones de géothermie... C'est donc cette cartographie que nous devons faire remonter à l'État de façon à pouvoir être accompagnés demain sur des projets. Nous avons la chance d'avoir développé une première phase de la géothermie, nous allons encore la développer. J'en profite pour préciser au conseil municipal que nous aurons cette année au cours de l'été le raccordement de 11 bâtiments municipaux au réseau de géothermie déjà déployé sur la ville avant la phase à venir qui se déroulera sans doute l'année prochaine. Il y a également la cartographie de zonage à l'échelle de la ville où pourraient être envisagés des panneaux photovoltaïques notamment en toiture, il faut donc cartographier la zone de la Croix blanche ainsi qu'une grande série de bâtiments municipaux. C'est cette délibération qui sera transmise à l'agglomération de façon à ce que nous puissions avoir le relai auprès de l'État. Voilà le sens de cette délibération, l'ensemble des conseils municipaux de Cœur d'Essonne comme bon nombre de conseils municipaux en France ont adopté le même type de délibération.

Par délibération en date du 21 décembre 2023, le conseil municipal a engagé la procédure relative à la définition de zones d'accélération énergies renouvelables, conformément à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 et a défini les modalités de concertation.

Cette concertation publique a été mise en place sur le site de la ville du 05 février au 04 mars avec recueil des observations sur l'adresse mail du service aménagement et développement durables.

Le projet mis à disposition du public n'a fait l'objet d'aucune remarque. Le bilan de cette concertation est annexé à la présente.

Au regard de ce bilan, il est proposé de délibérer sur les zones d'accélération d'énergies renouvelables suivantes :

- **Géothermie** : l'ensemble de la ville pourra être considéré comme une zone d'accélération pour les géothermies de surface et profonde, en veillant toutefois à protéger les zones naturelles pour préserver la biodiversité et le paysage ;
- **Panneaux solaires et photovoltaïques** : l'ensemble de la ville (excepté les zones naturelles) pourra également être considéré comme une zone d'accélération, en portant une attention particulière à la préservation du patrimoine historique et à l'aménagement paysager.
- **Biomasse** : l'ensemble de la ville (excepté les zones naturelles) pourra également être considéré comme une zone d'accélération
- **Énergies éoliennes, hydroélectricité et méthanisation** : à ce stade la ville ne cible pas de zone d'accélération

La présente délibération sera transmise, à Cœur d'Essonne Agglomération en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

Le Comité Régional de l'Énergie (CRE) examinera ensuite les propositions et déterminera si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux. Des modifications pourront alors être demandées aux communes.

L'arrêt des cartographies sera prononcé par le référent unique préfectoral après avis conforme des communes pour les zones sur leurs territoires.

Intervention de M. Chollet :

Sur cette délibération, nous souhaitons préciser que nous partageons le constat du besoin d'une accélération du déploiement des énergies renouvelables, je pense que la loi de mars 2023 était plutôt bien vue en ce sens et qu'il est tout à fait logique que la commune prenne des dispositions en accord avec la mise en œuvre concrète de cette loi au niveau local. Nous sommes également en accord avec le fait qu'aujourd'hui, nous avons vraiment besoin que cette question des énergies renouvelables et cette question de la transition énergétique infusent l'ensemble des politiques publiques, cela est aussi mis en avant au niveau du Rapport d'Orientation Budgétaire, j'aurai l'occasion d'y revenir mais c'est quelque chose que nous partageons. Nous sommes en accord sur le cadre général, nous comprenons aussi la logique d'avoir un zonage assez étendu dans la mesure où évidemment, lorsque l'on parle de panneaux photovoltaïques, nous pouvons l'imaginer sur toute la commune mais nous regarderons ensuite au cas par cas les projets qui impliqueraient la ville.

Par ailleurs, suite à votre intervention, j'ai une question supplémentaire, quels sont les 11 bâtiments qui vont être raccordés à la géothermie ? Pouvez-vous nous le dire ? Dans le cas contraire, nous pourrions en parler à un autre moment.

J'ai également une remarque portée sur la concertation en elle-même, il est un petit peu dommage de n'avoir eu aucun retour et aucune participation. Comment la ville entend-elle remédier ou tenter de remédier par la communication par d'autres types d'actions à cette insuffisance de participation du public à ce sujet ? Il est assez important et je suis sûr que de nombreux génovéfains ont des choses à dire ?

Merci.

Intervention de M. le Maire :

C'est exactement la remarque que nous avons fait aux représentants de l'État lorsqu'ils nous ont parlé des modalités de concertation. De manière générale, le zonage dès lors que vous n'avez pas encore la garantie de tous les accompagnements que pourra faire l'État auprès des opérateurs, vous vous dites que pour n'être excluante envers personne (entreprise privée, particulier...), vous êtes par

conséquent assez larges sur le zonage. Nous disions donc à l'Etat qu'il a voulu aller vite et qu'il nous a donc contraint d'avoir cette délibération au cours du printemps de façon à engager les choses rapidement. Ils ont mis tout une série d'outils informatiques à disposition pour aller voir les cartographies possibles et les potentiels possibles. Cependant, il est vrai qu'aujourd'hui, la concertation et l'objet de la concertation à mon avis concerne plutôt les questions relatives au développement de l'éolien qui parmi les énergies renouvelables est celle qui peut avoir le plus d'opposition à certains endroits de la population. En ce qui nous concerne, certaines questions ont des réponses assez évidentes comme celle de savoir si nous devons développer la géothermie partout où cela est possible dans notre ville. Les modalités de concertation sont assez vastes puisque comme il n'y a pas de projet spécifique, c'est donc assez difficile et c'est la deuxième fois que l'Etat nous demande de faire des concertations sans avoir les contours des choses sur lesquelles nous devons concertés mais réglementairement parlant, il nous faut faire cette démarche.

M. Zlowodzki.

Intervention de M. Zlowodzki

Je partageais la même interrogation et vous y avez répondu, en effet, nous ne comprenons pas bien à la lecture ce que change ce zonage à part que nous n'allons pas couper des arbres dans les bois pour y mettre des panneaux photovoltaïques, nous n'aurons pas non plus d'éoliennes. Ma question était de connaître les avantages ou les contraintes que donne le fait d'être dans ce zonage. En fait, cela donne comme avantage de peut-être demain bénéficier d'avantages fiscaux.

Intervention de M. le Maire :

Ce serait un avantage financier. Je vais prendre l'exemple le plus probable, demain, vous avez un propriétaire dans la zone de la Croix blanche où il y a des surfaces de toiture et des parkings suffisamment importants, si vous avez mis la Croix blanche dans le zonage en capacité de développer demain du photovoltaïque, peut-être que ce propriétaire pourra bénéficier d'aides qui ne sont pas encore créées. Dans le calendrier imposé par l'Etat, il faut des déclarations. Cela nous renvoie au vote que nous avons fait dans le cadre du plan de relance et de transition écologique, derrière, il y avait eu des appels à projet dans lesquels il fallait être référencés si nous voulions bénéficier de crédits qui allaient être possiblement mobilisables dans le cadre de la DSIL dont les contours n'étaient pas encore arrêtés, nous sommes dans cette même logique.

Pour résumer, il n'y a pas encore de projet arrêté, il s'agit d'une cartographie et par cette délibération, le conseil municipal affirme sa volonté de développer les énergies renouvelables. Toutes les aides portées par l'Etat et par les tiers seront les bienvenues pour nous accompagner dans cette mission essentielle.

M. Zlowodzki.

Intervention de M. Zlowodzki :

J'ai une dernière question à titre informatif.

Pour une demande de couverture de panneaux voltaïques sur un logement privé de type pavillon, y-a-t 'il une demande d'autorisation à réaliser auprès du service de l'urbanisme pour pouvoir le faire ? Cela ne dépend pas du tout du zonage mais des règles d'urbanisme ? Il pourrait y avoir des gênes avec le voisinage.

Intervention de M. le Maire :

Il y a quand même des éléments qui sont bien sûr pris en compte de l'ensemble des services de l'Etat et des services de l'Etat associés, je pense notamment aux architectes des bâtiments de France sur la question des photovoltaïques et du déploiement des panneaux photovoltaïques à proximité des bâtiments classés, comme cela peut être le cas chez nous avec le classement du Donjon.

Je vais vous dire une anecdote, lorsque nous avons refait la place du marché avec la végétalisation et la désimperméabilisation, nous nous étions dit que nous pourrions mettre des panneaux photovoltaïques très qualitatifs même d'un point de vue esthétique sur la toiture de la halle du

marché. Nous avons eu un refus catégorique des architectes des bâtiments de France. Et lorsqu'il y a eu la présentation à Palaiseau de cette délibération, c'est la même architecte des bâtiments de France qui nous avait refusé nos panneaux photovoltaïques un an avant qui expliquait que c'était génial et que nous pouvions mettre ces panneaux dans des périmètres à proximité de certains bâtiments ! Ce serait une avancée majeure si demain même les architectes des bâtiments de France évoluaient sur ces questions, nous pourrions avancer, ce type de dispositif permet cela.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

10- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Nathalie VASSEUR)

Il s'agit de créer

- Un poste pour permettre le changement de filière d'un agent dont le grade ne correspond pas à ses fonctions

POUR INFORMATION

Tableaux de synthèse

	Grades	Modifications		
Conseil municipal de ce jour				
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	+1		
TOTAL		1		
Prochain CM après avis du CST				
	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe		-1	
TOTAL			-1	

Pour mémoire, rappel de procédure pour la modification du tableau des effectifs.

Type de modification du tableau des effectifs	Comité Social Territo	Conseil municipal
Création	Pas d'avis requis	Délibération
Suppression	Avis requis	Délibération

Cette délibération est adoptée par 37 voix et 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Le Foll).

CITOYENNETE

11- RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

(Rapporteur : Laurence MOLINARI)

Intervention de Mme Molinari

Premièrement, je souhaite remercier les rédacteurs et les services qui y ont participé, tout d'abord, Mme Clotilde Marin qui nous présente le bilan social de la ville, Mme Clémence Cassier, toute l'équipe du CCAS et bien sûr, M. Laurent Nouchi qui a fait un travail remarquable de rédaction.

Ce rapport qui est maintenant annuel se compose de deux parties comme vous en avez l'habitude, une partie concerne les politiques de la ville pour son fonctionnement interne (employés et agents) et l'autre partie qui s'adresse au public.

En 2 022, la focale portait sur les actions et les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle notamment sur l'accès à la formation et l'emploi et ce sont pour 2 023 des actions relevant du travail éducatif auprès des plus jeunes qui ont été mis en exergue.

Vous retrouverez aussi une présentation sur l'autonomie sociale et la prévention de la santé ainsi qu'un relai toujours très triste sur les violences faites aux femmes.

Je vais être assez brève sur cette partie concernant la collectivité en tant qu'employeur puisque j'ai quand même le plaisir de vous annoncer que nos bons résultats précédents concernant les politiques d'égalité entre les hommes et les femmes tant sur les salaires que sur les avancements restent pratiquement inchangés si vous avez pu regarder les chiffres, je vous dispense de leur lecture. J'ai toujours beaucoup de plaisir à vous présenter cela.

Cependant, j'ai un petit bémol qui n'est pas lié aux politiques de la ville mais qui est lié aux réformes sur les retraites qui devaient notamment améliorer le sort de tout le monde mais ces politiques augmentent progressivement l'âge de départ en retraite ce qui fait que nos personnels de plus de 65 ans sont toujours là et que le pourcentage des femmes qui ont entre 60 et 64 ans augmente, la ville n'en est pas responsable mais cela est quand même très regrettable.

Concernant les rémunérations, au niveau national l'écart est en moyenne de 19 % entre les salaires des hommes et les salaires des femmes, en ce qui concerne la ville, l'écart est inférieur à celui constaté au niveau national puisque les hommes touchent en moyenne 1 % de plus que les femmes. Souvent, ces différences s'expliquent par le grade et également par les heures supplémentaires qui peuvent être faites ainsi que par le temps partiel mais, là aussi, la ville reste très attentive à ce que l'avancement soit équivalent et que les femmes ne soient pas dévalorisées.

Pour le sujet des axes qui vont être maintenus et mis en place pour l'année 2 024, concernant les orientations, nous avons toujours l'adhésion de la collectivité au centre Hubertine Auclert depuis 2 021 qui est une source importante d'informations et de formations.

Ensuite, je vais vous résumer les titres des grands axes :

- **Axe 1** : favoriser la connaissance de la politique d'égalité professionnelle et de ses enjeux et instaurer sa gouvernance ;
- **Axe 2** : évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- **Axe 3** : garantir l'égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- **Axe 4** : favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle/familiale
- **Axe 5** : prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

Je vais maintenant aborder la deuxième partie du rapport que je vais vous détailler un petit peu plus concernant la mobilisation des politiques publiques sur la population.

Il s'agit de poursuivre un travail d'éducation transformative, cela signifie que nous souhaitons changer progressivement les mentalités, et ce sont des points qui sont de plus en plus ancrés et qui

par conséquent deviennent de plus en plus naturels notamment concernant les maternelles, les primaires et bien sûr avec l'objectif que cela atteigne aussi les collèges et les lycées. Il s'agit aussi de développer le sport féminin ainsi que la section des jeunes filles et des jeunes femmes, nous avons par exemple le dispositif Form'Elles qui est toujours très performant. 97 filles ont suivi les activités proposées en 2023, c'est donc une augmentation de 20 % par rapport à 2022, c'est un point important à souligner. Comme vous le savez, nous avons mis en place une journée de sensibilisation, elle a porté ses fruits et pousse de plus en plus les filles à être présentes, 160 filles ont participé à cette journée appelée « Sentez-vous Filles ». Les filles se sont également engagées dans la création d'une exposition qui s'appelle « Créasport », elle représentait les portraits de dix championnes féminines notamment en acte précurseur à nos Jeux Olympiques, il s'agissait de mettre l'honneur des sportives. Neuf jeunes filles accompagnées par l'équipe de la direction jeunesse et sport ont préparé cette belle exposition qui a eu lieu à la Piscine-d'en-Face et qui a été inaugurée le 8 mars 2023.

En ce qui concerne les activités du service jeunesse qui est aussi un baromètre de la parité et de la mixité, nous avons 193 jeunes inscrits dont 92 filles, à la Sainte-jeune Académie, 92 jeunes inscrits dont 45 filles. Nous constatons un beau maintien de parité que nous allons quitter pour le Tremplin jeunes citoyens puisque cette fois-ci, nous avons 25 filles et 15 garçons. Aussi, il y a la création du « Tiers-lieu jeunesse » avec celles et ceux à qui il sera destiné, ce lieu est destiné à des jeunes de 11 à 22 ans et 52 jeunes dont 34 filles ont participé aux ateliers précurseurs et préparateurs pour qu'ils puissent vraiment se saisir de ce nouveau lieu et qu'ils soient partenaires de sa création.

Des actions d'éducation à tous les âges ont été mis en place, la mixité dans les centres de loisirs a été mise à l'honneur, pour les plus jeunes, cela est assez naturel mais pour les plus âgés, nous formons nos éducateurs afin qu'ils soient très attentifs à ce partage notamment au partage des lieux et surtout de la cour de récréation pour développer les notions de mixité.

L'émancipation féminine expliquée aux jeunes a été un autre axe en lien avec le 8 mars, la compagnie « Nue comme l'œil » a animé des ateliers interactifs avec deux classes de CM2 et les jeunes élus du conseil municipal, des enfants ont été réunis pour une séance consacrée exclusivement aux droits des femmes. Ensuite, avec la résidence Perrissin et le CCAS, il y a eu pour les moins jeunes des jeux, des échanges, des ateliers intergénérationnels organisés afin de permettre aussi à des plus anciens de faire part de certaines anecdotes concernant l'émancipation des femmes ainsi que leurs accès aux droits actuels qui étaient loin d'être acquis.

Également, nous maintenons l'axe important qui concerne l'égalité des chances entre femme et homme pour l'autonomie sociale et professionnelle grâce entre autres aux ateliers sociolinguistiques qui permettent aux femmes et aux hommes qui en ont besoin d'accéder à une alphabétisation et pouvoir de ce fait s'intégrer beaucoup plus facilement dans la société et dans le monde du travail. Ces ateliers accueillent des groupes de 15 personnes, ils donnent lieu à lutter contre l'illettrisme et permettent à de nombreuses femmes d'accéder à des emplois. En 2023, 50 personnes ont été inscrites à ces ateliers, 27 femmes et 23 hommes. La ville est aux côtés des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des femmes avec l'accompagnement de la mission locale du Val d'Orge, là aussi, les dispositifs ont été reconduits pour permettre des ateliers et sensibiliser aux discriminations de genre notamment. Des aides spécifiques aux femmes isolées ont été mises en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, elles proposent des accueils et des aides aux familles monoparentales et aux femmes qui travaillent avec parfois des horaires assez compliqués.

Aussi, par rapport à la santé et les soins, il y a eu une forte sensibilisation pour prévenir du cancer du sein durant « Octobre rose », la Course Rose a été un moment très important. Le CCAS a également animé deux stands pour sensibiliser et informer le public puisque malheureusement encore aujourd'hui, nous n'avons que 50 % des femmes qui participent au dépistage des mammographies alors que plus le dépistage est précoce et plus les chances de guérison sont importantes. La Course Rose continue.

Concernant la lutte des violences faites aux femmes, il y a eu la distribution de 20 000 sachets de pain sur lesquels était imprimé le « violentomètre », beaucoup de femmes n'ont pas conscience de ce qui peut être dysfonctionnel dans une relation et ces sachets rentrent dans les foyers sans en avoir l'air puisque l'on va chercher sa baguette, cela permet de jeter un œil et d'éventuellement se dire que certaines choses ne vont pas. Nous avons eu des témoignages en ce sens y compris de jeunes hommes qui étaient heureux de pouvoir dire qu'ils étaient en vert sur le sachet. Par ailleurs, en diffusant l'exposition photo des sensibilisation « Femmes, nos vies, nos combats » en 2022, nous avons pu présenter des témoignages très forts et très poignants de femmes qui ont elles-mêmes vécu des violences, vous pouvez toujours la découvrir. Enfin, il y a eu l'hommage renouvelé malheureusement aux victimes cette année, 118 paires de chaussures rouges ont été exposées sur les gradins de la Piscine-d'en-Face lors d'activités ouvertes au public. En collaboration avec la compagnie de Théâtre Articulé, le CCAS a également proposé des rencontres intergénérationnelles de théâtre forum pour lutter contre le sexisme. Cela fait partie des choses dont nous sommes heureux qu'elles prennent pied dans la population. Aussi, il y a l'organisation des actions de sensibilisation liées au 25 novembre :

- Accueil du public à partir de 14h30 avec initiation au Self-défense ;
- Séance de théâtre Forum animé par Maud Chappaz ;
- Création d'une œuvre collective avec Astuce et Soluce.

40 personnes ont été accueillies et 10 femmes avaient participé au préalable à la création de ces ateliers.

Il y a également eu les 8,9 et 10 mars des actions de prévention et de défense avec le Kraken Boxing qui est un partenaire fidèle et efficace, le but principal est déjà de donner confiance en soi aux femmes en général quel que soit leur âge.

Protéger les professionnels de la ville a aussi été un axe durant toute cette année, nos agents ont été confrontés à un surcroît d'heurts et d'agressions verbales violentes, parfois même de menaces. Par conséquent, de nouvelles mesures ont été mises en place notamment une formation consacrée à la prévention et à la gestion des conflits au contact du public et le journal « Notre Ville » a également publié un article important de sensibilisation pour inviter le public à mieux considérer le travail délivré aux usagers. Enfin, une formation sur les discriminations a été adressée aux agents de la ville pour mieux les identifier.

Aussi, concernant les orientations et les objectifs 2024, le projet de création de 12 logements d'urgence en centre-ville avance et cela nous fait extrêmement plaisir, sa construction devrait se poursuivre sur 2024 et pourra permettre à des femmes en précarité de violence d'être mises à l'abris.

Dans un autre registre, il y a également le projet de création d'un Centre Social qui sera un lieu d'animations culturelles et citoyennes à destination des familles augure des liens renforcés et les femmes constitueront la grande majorité du public qui y sera accueilli.

A terme, l'offre d'activité dans ce domaine s'adresse naturellement également aux hommes et aux papas puisque bien souvent, ils accompagnent leur fille et leur présence ainsi que leur investissement permettent des avancées importantes.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire :

Merci Laurence pour cette présentation.

Intervention de Mme Rolly :

Monsieur le maire, chers collègues,

Au préalable, il semble important de rappeler que faire progresser l'égalité Femmes-Hommes dans différents domaines est essentiel pour tous les élus de ce conseil.

Pourtant quelques remarques s'imposent à la lecture de ce rapport.

Dans la première partie, est présentée la place des femmes dans la fonction publique de la Ville. Des efforts sont faits au niveau salarial, pour réduire l'écart des rémunérations. Cependant une réflexion dans le Rapport d'Orientations Budgétaires interpelle, à propos de la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Je cite :

"Les dépenses de fonctionnement des collectivités subissent actuellement une pression inédite, pour partie liée aux mesures prises par l'Etat lui-même (revalorisation du point d'indice de la fonction publique, du SMIC, mesures catégorielles en faveur des catégories B et C, augmentation de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024."

Dans le rapport sur l'égalité Femmes-Hommes vous valorisez l'augmentation et la réduction de l'écart des salaires, et dans le ROB vous vous plaignez que cela coûte cher, accusant presque l'Etat d'en faire trop ! Problème de tout employeur non ?

Pour le reste, il faut travailler en profondeur avec tous les partenaires pour lutter sur des représentations comme :

- D'abord, le dépassement de cette pensée démobilisante et restrictive "des filières, des métiers réservés aux hommes ou aux femmes".
- Sur les rôles sociaux établis des femmes et des hommes.

Pour l'axe 5, sur la prévention et le traitement des discriminations, actes de violence, harcèlement moral, nous avons tous une responsabilité en effet, de s'assurer que chacun se sente en sécurité sur son lieu de travail et puisse être reconnu, intégré pour ses compétences et qualités.

Dans la seconde partie, à propos de la mobilisation des politiques publiques et "de la poursuite du travail d'éducation transformative".

Poursuite de ces actions nécessaires, mais avec l'objectif d'obtenir une plus forte participation! Peut-on se contenter des résultats actuels ? Pour cela, il faut avoir des tableaux comparatifs.

- Le dispositif "Form'Elles" présente une augmentation sensible de fréquentation de 20%, qui correspond seulement à 17 filles en plus, soit au total 97.
- Pour "Sentez-vous filles", flux supérieur dérisoire : 160 filles en comptant 20 filles Form'Elles, au lieu de 147 en 2022.
- Passons aux activités du Service Jeunesse : 193 jeunes en 2023 contre 207 en 2022.
- Sainte Jeune Académie : 92 jeunes, identique à 2022, mais avec quelques filles en moins.
- -Tremplins Jeunes Citoyens : 40 jeunes dont 25 filles contre 55 en 2022 avec 35 filles.
- A propos des Ateliers Socio Linguistiques si utiles :

En 2023, 50 personnes ont été inscrites dont 27 femmes et 23 hommes. En 2022, 62 personnes étaient inscrites dont 45 femmes.

Comment ne pas s'inquiéter de cette stagnation et parfois légère perte d'effectifs alors qu'il y a de réels besoins et qu'il y a urgence face aux problématiques sociétales !

Y a-t-il un problème d'information ?

Nous soutenons bien sûr, les aides spécifiques attribuées aux femmes isolées, en particulier, l'offre d'accueil et de garde adaptée à des mamans aux emplois décalés, grâce à la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF. Nous demandions cela depuis longtemps, et c'était dans notre programme !

Nous souhaitons que la création du "Tiers Lieu Jeunesse" puisse permettre la vulgarisation maximum en matière d'information liée à la santé et à la sexualité. Il y a un réel manque éducatif à ce sujet.

Enfin nous sommes solidaires de ce qui est mis en place pour mieux protéger les professionnelles de la Ville. Il est inadmissible que la Collectivité ait été exposée à des violences faites à ces femmes dans leurs missions d'accueil du public.

Solidaires également de tout ce qui améliore les Droits des Femmes, de la lutte contre les violences qu'elles peuvent subir dès le plus jeune âge, sans oublier que des hommes sont également concernés. La création des 12 logements d'urgence était nécessaire.

Je terminerai par une citation de Ban Ki-Moon : "Atteindre l'égalité des sexes nécessite l'engagement des femmes et des hommes, des filles et des garçons. C'est la responsabilité de chacun."

Intervention de M. le Maire :

Très belle citation, merci pour votre intervention Mme Rolly.

Pour répondre à votre première intervention un petit peu provocatrice, je vais moi aussi m'appuyer sur une citation, une femme Première Ministre de Grande-Bretagne disait « I want my money back », ces sujets-là sont trop sérieux pour aller dans une démarche de provocation notamment s'agissant du sujet des salaires. Bien évidemment, je soutiens la réduction des écarts de salaire et si demain il y avait une revalorisation du point d'indice des fonctionnaires à hauteur de 10-15 points, je ne serais pas contre mais vous savez, la méthode qui consiste à « être généreux avec l'argent des autres » sans compenser l'impact budgétaire qu'il peut y avoir sur les collectivités pose un problème, je fais référence à la déclaration d'un ministre de la fonction publique au mois de juillet. Par ailleurs, le ministre de l'Économie se rend sur les plateaux de télévision et dit que les collectivités locales dépensent trop, c'est un petit peu trop facile ! Donc, il y a une décision gouvernementale, elle devrait et elle doit être compensée sinon, tous les efforts de gestion que nous essayons de faire tout au long de l'année partent en fumée. La revalorisation des bases ne peut pas tout absorber.

Comme l'a rappelé Laurence, nous essayons d'agir avec l'ensemble de nos partenaires pour faire en sorte que la prise en compte des femmes et de toutes les problématiques qu'il peut y avoir, nous pourrions développer plus encore notamment au moment où nous redessignons la géographie prioritaire des contrats de ville et évoquer aussi la question de la précarisation de la population avec notamment l'augmentation très forte du nombre de familles monoparentales. Bien évidemment, ce sont souvent des mamans qui se retrouvent seules avec des enfants et qui doivent travailler avec des salaires qui ne sont parfois pas entiers.

Nous avons tout une série d'actions comme vous l'avez évoqué, nous essayons de pousser puisque les femmes viennent beaucoup moins spontanément que les jeunes garçons dans les ateliers même si nous nous apercevons que nous avons des groupes de paroles et d'échanges notamment dans le Tiers-lieu Jeunesse où les jeunes femmes viennent en nombre bien plus important que les jeunes garçons. Vous évoquiez par exemple les questions d'intimité, de sexualité, du rapport au corps, ces lieux sont des moments d'échange avec nos professionnels sur ces sujets.

Je ne vais pas être beaucoup plus long puisque Mme Molinari a déjà développé beaucoup de choses, mais s'agissant du gouvernement, je ne pouvais pas vous laisser dire.

M. Chollet.

Intervention de M. Chollet :

Je n'ai pas beaucoup de remarques supplémentaires à faire sur le fond, simplement, concernant la forme et par rapport à ce qui a été dit par Mme Rolly avec les comparaisons, je rejoins ce qui a été dit au niveau des débats. Nous parlons de politique publique, l'aspect descriptif est très utile pour avoir un état des lieux de ce qu'il se fait et pour pouvoir analyser et peut-être trouver d'autres idées de ce qu'il pourrait se faire en plus mais concernant l'aspect analytique et l'aspect comparatif avec les années précédentes en termes d'actions, de participation etc. est essentiel pour pouvoir analyser

efficacement les politiques publiques. C'est une remarque que je ferai aussi au moment du ROB mais nous avons besoin d'un aspect analytique au-delà de toutes les descriptions, des informations et de tout ce qui est fait que nous soutenons à 100 %. Nous sommes en position de décision et cela implique des responsabilités sur l'évaluation des politiques publiques, je pense que cela manque dans le rapport, avec ce manque de réflexion sur les évolutions, les impacts, les causes, les conséquences et comment nous pouvons y remédier, je pense qu'il est important de le dire.

Intervention de M. Zlowodzki :

Je souhaite rebondir de manière légère puisque j'étais content de vous entendre faire deux citations de Margaret Thatcher dans une même intervention ! Elle est une figure emblématique de la politique puisqu'elle était une femme politique à une époque où elle n'a pas eu besoin de loi sur la parité pour accéder au pouvoir, elle s'est vraiment battue.

J'ai une troisième citation de Mme Thatcher à partager, elle dit : « j'ai débuté dans la vie avec deux grands avantages, pas d'argent et de bons parents ».

Intervention de M. Chollet :

Sur le ton de la provocation, nous pouvons dire que Margaret Thatcher a formé un gouvernement composé uniquement d'hommes donc en matière de parité, nous avons tout de même vu mieux !

Intervention de M. Zlowodzki :

Elle a tout de même été réélue quatre fois, il s'agit du record en Angleterre, cela évoque bien que les Anglais étaient contents !

Intervention de Mme Molinari :

Je me permets une petite remarque par rapport au point soulevé par Mme Rolly concernant la participation de nos jeunes aux différents ateliers et aux différentes activités sportives, je suis professeur au lycée et j'observe des tendances sociétales qui pour des personnes de ma génération peuvent être assez inquiétantes c'est à dire que les stéréotypes genrés reviennent de plus en plus fort notamment par rapport à des influenceurs sur internet, cela distille des informations genrées et je pense qu'il est de plus en plus compliqué de faire admettre que ces clichés ne sont pas forcément ceux vers quoi nous souhaitons tendre. Par rapport aux relations que nous avons avec nos jeunes, nous surveillons très attentivement ce retour de clichés genrés.

Intervention de M. le Maire :

Vous faites une remarque très juste, merci à vous.

Ce rapport est un donné acte.

Nous retenons la proposition d'évaluer et de suivre la trajectoire dans laquelle nous nous engageons.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette communication.

SANTE

12- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DU CMPP, BUDGET ANNEXE VILLE

(Rapporteur : Nadia CARCASSET)

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif prévu le 3 avril prochain.

Les Conseillers Municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget 2024 à partir du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le présent document vise donc à présenter au conseil municipal les grandes orientations du budget du CMPP notamment dans le cadre spécifique de la nomenclature M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Il est rappelé que le CMPP, tout comme le SSIAD, bénéficie d'un financement de la sécurité sociale établi sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le CMPP est agréé et contrôlé par l'ARS, qui fixe chaque année le prix de la séance et accorde le budget.

Ce budget annexe de la ville est transmis à l'ARS fin octobre de l'année n-1.

Les orientations spécifiques au CMPP

Pour rappel, le CMPP de Sainte-Geneviève-des-Bois, ouvert en 1971, assure le diagnostic et les soins ambulatoires d'enfants et d'adolescents de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychiques, du développement et du comportement. Il assure un service public dont l'accès à des soins de qualité est égal pour tous.

Ces soins sont mis en œuvre par une équipe composée de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et, autant que de besoin, de pédagogues et de rééducateurs.

Ils ont pour but de réadapter l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social. L'enfant est toujours reçu dans sa globalité et les manifestations symptomatiques replacées dans son histoire et de son environnement notamment familial. L'implication parentale est ainsi recherchée tout au long de la prise en charge.

En juillet 2023, le CMPP s'est engagé dans la négociation d'un CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) conclus entre l'ARS et les établissements médicosociaux. Le diagnostic rendu n'étant pas satisfaisant il a été demandé au CMPP, par la tutelle, de compléter les éléments fournis. Une éventuelle signature pourrait être prévue en juillet 2024 en cas de validation par l'ARS à la suite du 2^{ème} document fourni par le CMPP en janvier 2024.

La conclusion d'un CPOM entraîne le passage à une tarification en EPRD. Il marque donc le passage d'un système de pilotage par dépenses à un pilotage par ressources, ce qui supprime les négociations budgétaires annuelles. En cas d'excédent, le gestionnaire est libre de l'affectation de ce surplus. Les établissements profitent d'une plus grande liberté dans le pilotage stratégique et financier des fonds.

Les propositions tarifaires transmises à l'ARS

Le CMPP bénéficie d'un financement de la sécurité sociale. Il est agréé et contrôlé par l'ARS, qui fixe chaque année le prix de la séance et accorde le budget.

L'ARS fixe également le nombre d'actes à réaliser au regard du budget de l'établissement. Les actes sont remboursés à 100 % par la sécurité sociale et facturés directement aux différentes caisses d'assurance maladie.

L'activité prévisionnelle 2024 du CMPP a été calculée sur la moyenne d'activité des 3 derniers exercices. Compte tenu des difficultés de recrutement pour pourvoir les postes vacants (médecin pédopsychiatre et orthophonistes), nous avons proposé un objectif de 4500 actes à réaliser.

Comme le budget prévisionnel a dû être envoyé aux tutelles le 31 octobre 2023, il s'appuie par conséquent pour son élaboration sur les données 2023 du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) de l'ARS Île-de-France. Le taux d'actualisation à appliquer est mentionné dans ce ROB et dépend de la catégorie d'établissements.

FONCTIONNEMENT

Groupe I (Dépenses afférentes à l'exploitation courante)

Budget proposé 2023 : : **60 643,08 €**

Budget autorisé ARS : 50 518,47 €

Budget proposé 2024 : 60 643,08 €

61118 Demande de crédits à hauteur de 24 000,00 € pour financer un contrat pour l'entretien des locaux par une entreprise d'insertion. Cette augmentation est compensée par la suppression d'un ETP « agent d'entretien ».

Du report des ressources non utilisées (2021 Evaluation Unique) pour un montant de 10 660 € pour 2024.

Le groupe I est donc présenté avec un total de 60 643,08 €

Groupe II (Dépenses afférentes au personnel)

Budget proposé 2023 : **958 462,67 €**

Budget autorisé ARS : 939 620,56 €

Budget proposé 2024 : 954 661.12 €

Les dépenses prévisionnelles correspondent à 14,40 ETP avec une augmentation du point d'indice, du GVT de 1,5% et les mesures nouvelles suivant :

Maintien de la masse salariale pour un ETP de psychologue qui reste rémunéré 100% sur le budget du CMPP mais qui effectue son temps à 80% au CMPP et à 20% pour le compte de la collectivité.

La collectivité remboursera donc le montant équivalent aux 20% qui seront inscrits en recettes (7548 – Remboursement de frais) pour un montant de 15 007,50 €.

Le groupe II est donc présenté avec un total de 954 661.12 €

Groupe III (Dépenses afférentes à la structure)

Budget proposé 2023 : **48 593,80 €**

Budget autorisé ARS : 25 188,67€

Budget proposé 2024 : 58 990.80 €

Les dépenses prévisionnelles sont inscrites à hauteur de 19 393,8 € de reconduction et de la dotation aux amortissements à hauteur de 38 085 €

Le groupe III est donc présenté avec un total de 58 990.80 €

Le total des dépenses soit les groupes I + II + III s'élève à la somme de 1 074 295 €

Le total des dépenses des groupes I + II + III s'élève à 1 074 295 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 (N- 2 selon la nomenclature M22)

Le résultat administratif à affecter s'élèvera à la somme de 158 509.40 €.

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes prévisionnelles d'exploitation sont constituées :

- Des produits de la tarification nécessaires pour couvrir la dotation
- Du remboursement de la collectivité pour les 20% d'un FTP de psychologue pour un montant de 15 007,50 €
- Des provisions réglementées pour 7 249 €

En attente de l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2022, le montant des produits de la tarification est fixé à un montant total de 893 529.10€

Soit un montant total des recettes d'exploitation de **1 074 295 €**

INVESTISSEMENT

Les emplois d'investissement sont prévus à hauteur de :

FCTVA (cpt 14) pour 7 245 €

Des amortissements des immobilisations pour un montant de 39 358.39€

Soit un total de ressources d'investissement de **46 603.39 €**

Les ressources d'investissements sont composées :

Immobilisation corporelles (cpt 21) pour 38 085€

Provisions réglementées (cpt 14) pour 7 245 €

Dépréciation des comptes tiers (cpt 49) pour 2512 €

Soit un total des emplois d'investissement de **46 603.39 €**.

Intervention de M. Zlowodzki :

Je me suis plongé à nouveau dans les budgets CMPP, nous avons plusieurs demandes.

Tout d'abord, serait-il possible d'avoir les données sur l'activité ? Avons-nous un historique plus long que celui de 2020 qui a été une année exceptionnelle ? Nous avons la moyenne des trois dernières années, mais nous souhaiterions voir l'évolution dans le temps.

Par ailleurs, dans la note de présentation, l'équipe du CMPP est listée à la page 8, nous arrivons à 9,2 mais dans le budget, deux pages plus loin, il nous est dit que les dépenses prévisionnelles correspondent à 14,4 en équivalent temps plein. Quel est le bon chiffre et où se situe l'écart ?

Intervention de M. le Maire :

Il y a bien 9,2 en équivalent temps plein et 15,4 en réalité qui correspondent à un poste de psychopédagogue qui est mis à disposition par l'Education Nationale. Il y a l'effectif réel et l'effectif budgété par l'ARS.

Intervention de M. Zlowodzki :

Si je poursuis, autant dans l'organisation du centre, j'aurai attendu le nombre de personnes mais dans les dépenses, je ne vois pas comment l'on peut faire un budget en fonction des effectifs puisqu'il dépend des équivalent temps plein. C'est à dire que quelqu'un qui est là un jour par semaine ne va pas coûter autant qu'une personne présente cinq jours, je ne comprends pas pourquoi c'est ainsi compté dans les dépenses.

Intervention de M. le Maire :

Je précise qu'il y a une année de décalage, le budget est alloué avant en N-1.

En effet, il y a des postes ouverts avec toutes les difficultés liées à la psychiatrie en France et toutes les difficultés de recrutement. Aujourd'hui, dans les postes ouverts, il y a un médecin psychiatre coordinateur, des orthophonistes et autres. Nous comptons bien nous appuyer sur ces postes ouverts pour augmenter le nombre de jeunes accompagnés au CMPP avec aussi la définition du CPOM pour lequel nous travaillons avec les équipes et qui nous permettrons de prendre plus en charge les jeunes génovéfains et Saint-Michellois.

Est-ce plus clair M. Zlowodzki ?

Intervention de M. Zlowodzki :

Vos réponses sont très claires mais je pense qu'il serait utile que pour la prochaine note nous ayons des effectifs « cibles » qui soient expliqués afin de savoir ce qu'il manque et aussi, afin de vérifier la cohérence du budget de l'année suivante. Cela pourrait nous donner également des informations sur les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, il est expliqué que le centre est ouvert les lundis et les mercredis et que le reste du temps, l'administratif est présent 5 jours/5 puis que le reste du temps, le centre est fermé durant les vacances scolaires.

Intervention de M. le Maire :

Non, le centre, rue de Longpont, est ouvert du lundi au vendredi. C'est l'antenne de Saint-Hubert qui n'est ouverte que le lundi et le mercredi.

Intervention de M. Zlowodzki :

Je comprends.

Cependant, est-ce que ce n'est pas plutôt durant les périodes de vacances que nous pouvons accéder aux jeunes en difficulté ? Comment avez-vous choisi ces jours ?

Intervention de M. le Maire :

Ce sont des points que nous évoquerons dans la définition du CPOM notamment pour un meilleur accueil du public.

Intervention de M. Zlowodzki :

En effet, nous avons du mal à mettre tous les éléments ensemble. Nous comprenons qu'il y a des difficultés de recrutement mais bravo aux agents qui y travaillent et merci pour ces précieux éclairages.

Intervention de M. le Maire :

Nous pourrions au moment où le CPOM sera définitivement arrêté et validé par l'ARS le présenter en commission municipale de façon à ce que cela puisse éclairer la compréhension de chacun, il est vrai que ce n'est pas simple ne serait-ce que le décalage budgétaire avec l'année N-1, même en sortant des équivalents temps plein, nous pourrions revenir sur l'organisation, sur la prise en charge, ce sur quoi nous souhaitons développer la prise en charge etc.

Nous sommes en cours de rédaction, nous avons transmis à l'ARS un document extrêmement travaillé par les équipes et je les remercie. Du côté de l'ARS, il y a une volonté d'augmenter très sensiblement le budget et les objectifs pour la prise en charge des jeunes. Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes le seul CMPP municipal en Essonne. Jusque très récemment, il y avait aussi un CMPP municipal à Vigneux mais face aux difficultés de recrutements, Vigneux a fait le choix de transférer la gestion à une association. Les CMPP éprouvent désormais les mêmes difficultés de recrutement que l'hôpital public.

Mme Rolly.

Intervention de Mme Rolly :

A la page 52 de la note de présentation, vous souhaitez financer un contrat pour l'entretien des locaux par une entreprise d'insertion avec suppression d'un ETP agent d'entretien, pourquoi ce choix ?

Intervention de M. le Maire :

Il s'agit d'une réorganisation.

Concernant le nettoyage des salles municipales, nous faisons appel à Hercule insertion, nous avons avec eux un partenariat de longue date, cela nous permet aussi de recruter du personnel qui vient renforcer les équipes de la ville, je pense notamment aux écoles. S'agissant de sites extérieurs, c'est dans cette logique que le personnel municipal a dû être réaffecté du côté des écoles et dans la même logique, l'entretien du CMPP a été confié à Hercule insertion.

Cette délibération est adoptée par 37 voix, 2 abstentions (M. Zlowodzki, Mme Le Foll).

13- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DU SSIAD BUDGET ANNEXE VILLE

(Rapporteur : Nadia CARCASSET)

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif prévu le 3 avril prochain.

Les Conseillers Municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget 2024 à partir du rapport d'Orientations Budgétaires.

Le présent document vise donc à présenter au Conseil municipal, les grandes orientations du budget du SSIAD notamment dans le cadre spécifique de la nomenclature M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Il est rappelé que le SSIAD, tout comme le CMPP, sont des établissements dont les budgets sont établis sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

- **Les orientations spécifiques au SSIAD**

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile géré par la Ville de Sainte Geneviève des Bois a été créé en 1984. Il est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite des soins d'hygiène et des soins infirmiers.

Le SSIAD intervient sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis.

Les propositions tarifaires de l'ARS

Le SSIAD bénéficie d'un financement de la sécurité sociale et est sous la tutelle de l'ARS.

À la suite de la réforme tarifaire débutée en 2023, le SSIAD n'a pas eu à présenter à l'ARS un budget prévisionnel pour l'année 2024.

Le SSIAD a reçu en date du 14 décembre 2023 la décision tarifaire N°42469 portant fixation de la dotation globale de soins nous notifiant dans son article 2 : « A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, que la dotation globale de soins est fixée, à titre transitoire, à 1 335 623.73 € (douzième applicable s'élevant à 111 301.98€) » et ventilée ainsi :

DEPENSES D'EXPLOITATION

1- Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

En 2024, le total du groupe I est de 137 836.85 €
Celui proposé en 2023 était de 127 910.84 €.

2- Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Le total du groupe II est de 1 157 542 €
Celui proposé en 2023 était de 1 285 495.91 €

3- Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Le total du groupe III est de 40 244.88 €
Celui proposé en 2023 était de 86 966.57€

Le total des dépenses des groupes I + II + III s'élève à 1 335 623.73 €
--

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes prévisionnelles d'exploitation sont constituées :

- Des produits de la tarification nécessaires pour couvrir la dotation

Soit un montant total des recettes d'exploitation de 1 335 623.73 €

INVESTISSEMENT

Les ressources d'investissement sont de : **26 013.88 €**
Les emplois d'investissement sont de : **26 013.88 €**

Intervention de M. le Maire :
Merci beaucoup Nadia pour cette présentation.

Intervention de Mme Carcasset :

Je souhaite profiter de ce moment pour vous annoncer que nous sommes en mars et que durant ce mois se tient l'opération Mars Bleu en faveur du dépistage du cancer colorectal. J'aimerais que vous partiez tous avec ce flyer qui présente les actions de Mars Bleu, notamment le 26 mars à l'épicerie sociale. Je vous donne RDV le 30 mars, avec vos baskets pour participer à la Marche Bleue à partir de 10 heures au parking du parc de l'Orge.

Comme le dit la Ligue contre le cancer pour le dépistage colorectal, « seuls les mots sont compliqués », la démarche est simple et gratuite, il suffit juste de le faire.

Merci M. le Maire.

Intervention de M. le Maire :

Merci Nadia.

Je souhaite remercier les agents du SSIAD qui font un très bon travail, c'est l'occasion de saluer ce service important.

Rendez-vous pris pour le 30 mars dans le cadre de la Marche Bleue.

Intervention de Mme Rolly :

Concernant les dépenses d'exploitation et le groupe III sur les dépenses afférentes à la structure, je vois 40 244,88€ contre 86 966,57€ en 2 023, pourquoi cette réduction d'environ la moitié ?

Intervention de M. le Maire :

Je n'ai pas cette information en séance, elle vous sera fournie demain Mme Rolly.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

14- ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

(Rapporteur : Nathalie VASSEUR)

Intervention de Mme Vasseur

Si vous vous rappelez, au conseil municipal fin novembre, nous avons adopté le référentiel M57 pour le budget. Globalement, cela ne change pas grand-chose en tout cas dans la présentation par chapitre, section etc, mais cela permet une fongibilité des crédits. Il faut maintenant que nous adoptions un règlement budgétaire et financier.

Le document reprend les articles de la loi et du code général des collectivités territoriales que ce soit dans les principes budgétaires et comptables, il y est aussi indiqué les documents budgétaires que nous commençons à connaître : budget primitif, décisions modificatives, le budget supplémentaire, les comptes administratifs, le compte de gestion du payeur. Aussi, on y trouve le calendrier d'adoption du budget à partir de décembre jusqu'au 15 avril pour ce qui concerne le budget primitif, jusqu'au 30 juin pour le compte administratif et le compte de gestion. Il vous est aussi expliqué tout ce que nous avons déjà vu dans les budgets à savoir notamment les restes à réaliser en investissement, en dépenses ou en recettes et qui permettent de payer des factures correspondant à des bons de commande et des engagements de l'année précédente dès le mois de janvier sans attendre les votes du budget primitif de l'année. Le débat d'orientation budgétaire avec le Rapport d'Orientation Budgétaire, tout cela vous est expliqué. Ce qui est spécifique dans ce document est l'organisation à Sainte-Geneviève-des-Bois notamment sur la préparation budgétaire et ensuite le cycle de la dépense et des recettes. Nous pouvons directement regarder les pages 12 et 13 qui concerne Sainte-Geneviève.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, depuis quelques années, nous envoyons à partir du mois de septembre une lettre de cadrage au service gestionnaire des crédits, lesquels saisissent leur proposition budgétaire pour l'année suivante par rapport à leur fonctionnement, aux projets en cours et ils l'actualisent en fonction des contrats qui ont pu être passés etc. Une préparation de synthèse est effectuée par le service finance afin de commencer à mener les réunions budgétaires, courant novembre et jusqu'en mi-janvier, il y a des arbitrages en réunion budgétaire qui regroupent les chefs de service, la direction générale adjointe concernée, les élus concernés et le service finance. A l'issue de ces réunions budgétaires d'arbitrage, nous commençons à avoir un équilibre général du

budget à partir duquel nous pouvons commencer à élaborer le ROB qui est présenté en février voire mars comme maintenant et le vote du budget primitif avant le 15 avril.

Voici le résumé du cycle de préparation budgétaire à Sainte-Geneviève, cette année, nous voterons le budget le 3 avril prochain, ensuite, le vote du compte de gestion du receveur et du compte administratif de la ville sera fait fin mai ou début juin dans le conseil municipal habituel sachant que nous allons quand même reprendre les résultats de ce vote pour le vote du budget primitif le 3 avril.

Dans l'année, nous pouvons aussi voter des décisions modificatives pour modifier le budget primitif en dépense et en recette, en fonctionnement et en investissement. Par exemple, en fonction de l'avancée de travaux pour l'investissement, pour le fonctionnement si viennent des dépenses imprévues dans l'année, si nous recevons une subvention alors nous pouvons l'inscrire dans les recettes, tout cela rentre dans des décisions modificatives. En général, nous avons une décision modificative en juillet pour intégrer ce que le payeur nous transmet à savoir l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables. Si cela n'est pas suffisant par rapport à ce que nous avons inscrit au budget nous pouvons l'inscrire au mois de novembre dans la décision modificative « balai » pour ajouter des crédits ou rééquilibrer en fonction de ce qu'il s'est passé dans l'année.

Concernant le circuit de la dépense, cela passe par plusieurs étapes. Les crédits doivent être inscrits au budget, pour être dépensés, ils font l'objet d'un bon de commande ou d'un ordre de service s'il s'agit d'un marché par exemple. Cela est émis par le service gestionnaire des crédits, l'engagement comptable se fait au niveau des finances, nous vérifions notamment que les crédits sont bien inscrits. Ensuite, lorsque l'on reçoit la facture correspondant à ce bon de commande, nous ne payons qu'après le service fait et rendu, à ce moment-là, le service finance transmet la facture au service gestionnaire qui valide ou non, le service finance mandate la facture puis cela est transmis à la trésorerie qui va vérifier et virer les crédits sur le compte du créancier. Il vous est décrit ce circuit de l'engagement. De la même façon, certaines dépenses sont prises en charge directement par la trésorerie et nous ne faisons que des régularisations, il s'agit du remboursement du capital et des intérêts des emprunts. Par ailleurs, nous avons aussi des prélèvements automatiques sur certaines factures qui reviennent de façon récurrente, cela est ensuite régularisé par le service finance. Voilà pour la dépense.

Concernant la recette, il y a deux façons de récupérer des recettes dans le budget surtout en fonctionnement : les types de recettes que nous émettons lorsque nous facturons des services rendus ou bien nous pouvons directement encaisser des recettes que nous transmettons ensuite au payeur ou alors, si la recette est directement reçue par le payeur, il nous informe mensuellement par un formulaire qui s'appelle le P503 où il indique les recettes perçues pour nous. C'est le cas par exemple pour les dotations de l'agglomération ou même pour les compensations de l'État, nous recevons tous les mois cet état et nous l'inscrivons dans notre budget. De même, quand une entreprise ou un particulier paie la taxe d'aménagement ou les droits de mutation. Tout cela nous est fourni par le payeur. Il vous est aussi expliqué ce que sont les régies de dépenses et de recettes, comment on procède et comment on les régularise avec le payeur. En fin d'année, nous avons des opérations à effectuer, il y a longtemps déjà, nous avons jusqu'à la fin du mois de janvier la possibilité de payer les factures concernant les bons de commande ou les engagements pris l'année précédente. Maintenant, la trésorerie, dans la mesure où ils ont aussi des réductions d'effectifs, demande aux communes d'arrêter de payer les factures au 15 décembre. Cela nous oblige à faire en fin d'année tout un état de rattachement de factures non-payées qui sont payées l'année N+1, ainsi, nous faisons des écritures complémentaires, il s'agit d'un travail long et fastidieux alors que jusqu'à présent, nous pouvions payer en janvier des factures qui étaient quand même comptabilisées dans l'exercice précédent.

Nous établissons également les restes à réaliser, ils concernent en général les factures d'investissement et notamment de travaux qui peuvent concerner plusieurs années.

Enfin, la M57 introduit la possibilité d'inscrire des AP/CP c'est à dire des autorisations de programme pour les crédits de paiement de l'année, c'est à dire que sur des opérations

pluriannuelles, si par exemple nous devons construire une école, cela peut prendre 18 mois voire deux ans, dans ces cas-là, nous pourrions estimer au départ que cela va coûter 15 millions, que l'année de lancement des travaux, nous allons inscrire peut-être 2,5 millions alors, nous allons inscrire en autorisation de programme 15 millions et nous inscrirons en crédit de paiement de l'année N 2,5 millions, 10 millions en N+1 et 2,5 millions en N+2. Voilà la possibilité que donne la M57, elle permet de donner des autorisations de programme et des crédits de paiement. Voilà en gros ce que contient notre règlement budgétaire et financier.

Intervention de M. Chollet :

Merci.

Au-delà de l'obligation, je pense qu'il est très utile d'avoir ce règlement pour comprendre les grands principes budgétaires auxquels nous ne sommes pas tous habitués si nous ne faisons pas de finances publiques.

Je souhaite donner une explication de vote, cette réglementation est obligatoire mais cette délibération est budgétaire et financière donc nous allons nous abstenir.

Par ailleurs, j'ai une question sur les pages 21 et 23, vous exposez les principes des AP/CP que vous nous avez rappelé à l'oral, vous nous avez dit qu'il s'agissait d'une possibilité offerte, est-ce que la ville a l'intention de les utiliser ou non ?

Intervention de Mme Vasseur :

Si nous les utilisons, cela sera avec parcimonie et je vais vous expliquer pourquoi, vous allez comprendre tout de suite.

Au Conseil départemental de l'Essonne, ils fonctionnaient en AP/CP en utilisant les autorisations de programme pour inscrire par exemple un pont au-dessus de telle départementale, un souterrain à tel endroit ou autre, il y avait beaucoup de voirie et ils inscrivaient en CP des études. Il y avait plus de 1 milliard d'autorisations de programme pour un budget d'investissement qui à l'époque ne les absorbaient pas. Finalement, il restait dans le budget tout un tas d'autorisations de programme au-delà des études pour la plupart en tout cas, pas de crédits de paiement avant plusieurs années, cela n'avait plus de sens. Je pense donc qu'il faut le faire avec parcimonie et sur des programmes bien spécifiques comme par exemple un bâtiment que nous construirions en plusieurs années. Nous travaillons déjà sur la pluri-annualité, cela est souvent le cas sur 18 mois, il n'y a donc pas beaucoup d'intérêt à ouvrir une autorisation de programme, cela a du sens sur deux ou trois ans. Aujourd'hui, en l'état de la vision que nous pouvons avoir sur la pluri-annualité de nos investissements, nous savons que nous voulons investir entre 2 et 2,5 millions d'investissements courants chaque année notamment pour des équipements et sur des programmes pluriannuels comme les travaux à l'école Romain Rolland, cela va se faire mais aujourd'hui, nous essayons de travailler aussi en fonction des ressources que nous avons et de ce que nous pouvons dégager pour les opérations d'investissements. Je pense que nous pourrions utiliser les AP/CP mais nous ne le ferons pas systématiquement.

Cette délibération est adoptée par 32 voix, 7 abstentions (M. Chollet, Mme Rolly, M. Besse, Mme Schlatter, M. Lamaoui, M. Zlowodzki, Mme Le Foll).

15- RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE

(Rapporteur : Nathalie VASSEUR)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Les Conseillers Municipaux sont ainsi invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des objectifs, priorités et moyens d'action qui conditionneront l'élaboration du budget 2024 à partir du rapport d'orientations budgétaires.

Intervention de M. Vasseur :

Comme depuis quelques années maintenant, le Rapport d'Orientation Budgétaire et en conséquence le budget de la ville sont marqués par des crises successives : il y a eu la crise du COVID puis la guerre en Ukraine. Elles ont engendré une explosion des coûts de l'énergie, des coûts des matières premières, une inflation globalisée et le renchérissement du coût du crédit qui fait stagner la sphère immobilière. Ces crises impactent évidemment le budget de l'État, la croissance reste faible, l'inflation est encore élevée même si elle a diminué par rapport à l'an dernier, les dotations aux collectivités qui sont versées par l'État stagnent voire diminuent. Du côté des investissements, la dotation de soutien à l'investissement local en 2024 va stagner à 570 millions d'euros. Quant au Fonds vert, il a été porté dans la loi de finances à 2,5 milliards en direction des collectivités mais moins de deux mois après, à la fin février, Bercy a décidé d'amputer le Fonds vert de 500 millions d'euros. En 2023 déjà, les collectivités ont vu leurs recettes de fonctionnement diminuer fortement notamment avec la chute des transactions immobilières qui ont entraîné une diminution notable de la perception des droits de mutation et de la taxe d'aménagement. Dans le même temps, les collectivités ont vu leurs dépenses de fonctionnement fortement augmenter du fait de l'inflation sur les carburants, les matières premières, l'alimentation, les prestations, les contrats, l'entretien, la maintenance... Pour nous, ce sont les dépenses d'électricité qui ont été le plus augmentées en 2023 ainsi que l'augmentation des frais de personnel puisque l'État a décidé sans anticipation d'impacter fortement le chapitre 012 des collectivités. Evidemment, nous n'allons pas nous plaindre pour les fonctionnaires mais pour les budgets, il est très difficile d'anticiper au mois de juin 2022 une augmentation de 3,5 % du point d'indice applicable au 1^{er} juillet, cela n'avait pas été anticipé puisqu'évidemment, nous ne le savions pas. Et lorsque l'on retrouve aussi en année pleine en 2023 à nouveau en juin une annonce d'augmentation de 1,5 % du point d'indice, à ce moment-là, nous avons mis des dépenses imprévues, l'impact a été moins fort. Cela implique que nous avons un chapitre 012 qui augmente fortement.

C'est dans ce contexte international et national que le ROB et le budget que nous voterons en avril ont été élaborés tout en tenant compte comme d'habitude de la trajectoire budgétaire de la commune pour les années à venir.

Nous gardons notre postulat de départ sur les orientations budgétaires à savoir le désendettement de la commune chaque année d'environ 1,5 million par an, le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, une épargne nette positive, un fonds de roulement de 3,5 millions pour faire face aux aléas et préserver l'avenir et maîtriser autant que faire ce peut les dépenses de fonctionnement et notamment le chapitre 012.

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement de la commune permettent de financer d'une part ses dépenses de fonctionnement et d'autre part d'assurer un auto-financement d'une partie des dépenses d'investissement à minima le remboursement du capital de la dette puisque les collectivités locales n'ont pas le droit contrairement à l'État de rembourser le capital de l'emprunt par un nouvel emprunt. Le choix d'augmenter la fiscalité en 2023 a permis à la commune non seulement de faire face à la flambée des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des frais de personnel mais aussi de retrouver en 2023 une épargne brute permettant d'investir tout en continuant à se désendetter et à reconstituer le fonds de roulement pour faire face à 2024 et aux années futures.

Concernant les recettes de fonctionnement pour 2 024, la plus importante est celle du chapitre 73, impôts et taxes, il est estimé à 34,6 millions d'euros pour 2 023 en intégrant une augmentation des bases de 3,9 décidée par la loi de finances, sans augmentation des taux communaux mais ce chapitre est aussi impacté par une forte diminution des droits de mutation par rapport à ceux perçus en 2 023. Nous avons une crise de l'immobilier avec des banques qui prêtent beaucoup moins aux particuliers donc il y a moins de transactions de ventes et d'achats de maisons, moins de constructions aussi et par conséquent, moins de droits de mutation. Nous estimons par rapport à ce que nous avons perçu en 2 023 à peu près 600 000€ de moins pour l'année 2 024. Je vous rappelle que le département de l'Essonne nous a informé que les 400 millions d'euros qu'ils percevaient jusqu'à présent au titre des droits de mutation, étaient estimés à 300 millions en 2 024 soit une diminution de 25 %. De notre côté, nous avons la zone de la Croix blanche qui nous a permis en 2 023 avec certaines transactions qui ont pu avoir lieu de maintenir un droit de mutation élevé, par contre, pour 2 024, pour l'instant voilà ce que nous anticipons, nous sommes prudents, nous l'étions déjà l'année dernière, nous avons déjà un petit peu diminué par rapport à l'année d'avant, nous avons tenu l'objectif, là, nous diminuons.

Concernant le chapitre 74 sur les dotations et subventions, il y a une diminution par rapport à ce que nous avons perçu en 2 023 dans la mesure où nous avons bénéficié du filet de sécurité que l'État avait mis en place pour les communes par rapport à l'augmentation des frais de personnel et des frais d'énergies, nous avons perçu 861 000€, il n'y a plus de dispositif de la part de l'État pour 2 024 en termes de filet de sécurité pour les communes. Donc, nous n'aurons pas cette recette à nouveau en 2 024. De la même façon, nous envisageons la diminution des subventions de fonctionnement du Conseil départemental de l'Essonne qui lui aussi est touché par la diminution des droits de mutation, il a été indiqué aux communes que de nombreuses subventions seraient supprimées pour les communes et notamment en fonctionnement, ils gardent les subventions en investissement pour le contrat départemental mais suppriment des subventions aux communes comme par exemple ce qui pouvait se faire en terme de contrat culturel de territoire.

Autre chapitre important, le produit des services, nous avons retrouvé au niveau des usagers des recettes à peu près équivalentes à l'avant-COVID mais en tenant compte de la refacturation des repas aux villes partenaires qui sont rentrées dans l'entente intercommunale de restauration. Nous sommes supérieurs en termes de recettes parce que cette refacturation est prise en compte. Nous estimons à 5,2 millions les produits des services, c'est à dire tout ce qui est facturé, tous les services scolaires, périscolaires, culturels...

Je vous ai donc cité les principales recettes, pour les années à venir, nous restons prudents sur leurs évolutions et notamment sur l'évolution des bases fiscales puisque dans la loi de finances elles sont basées sur l'inflation, celle-ci diminue chaque année même si elle est encore forte mais les organismes estiment qu'elle va redescendre à un niveau plus soutenable et à un rythme qui devrait continuer à diminuer. Nous sommes prudents sur notre évolution de recettes en tout cas par rapport à la fiscalité, de la même façon, nous avons des stagnations de dotations et de subventions de l'État notamment et de partenaires qui peuvent aussi avoir des contraintes financières. Les recettes que nous avons qui étaient assez dynamiques comme les droits de mutation ne peuvent pas être anticipées avec une forte hausse et nous verrons en fonction de l'évolution du marché immobilier. Pour d'autres comme la fiscalité et la taxe d'habitation qui a disparu par exemple, elle est devenue une compensation, nous n'avons donc plus de levier dessus.

Ces recettes vont nous permettre de financer les dépenses de fonctionnement tout en conservant un auto-financement suffisant pour le transférer à la section d'investissement.

Les plus grosses dépenses en matière de fonctionnement sont les dépenses de personnel, elles représentent 67 % du total des dépenses réelles de fonctionnement de la commune et évidemment, la maîtrise de ces dépenses est un enjeu fort pour la municipalité. Bien que ce montant paraisse élevé, il est toutefois inférieur à la moyenne de la strate à savoir que le montant des dépenses de personnel ramené à l'habitant fait que Sainte-Geneviève-des-Bois dépense en fonctionnement 741€

par habitant quand les communes de la même strate dépensent 806€ par habitant alors même que nous avons un haut niveau de service public. Nous avons beaucoup de services en régie municipale ce qui explique ce montant élevé des dépenses de personnel quand d'autres villes font appel à des prestataires privés qui donc n'impactent pas les dépenses de personnel. A effectif constant sur le chapitre 012, nous intégrons à peu près 1 million d'euros de dépenses supplémentaires par an et cela n'est pas toujours de notre fait comme on le rappelait pour l'augmentation du point d'indice, en année pleine sur 2 024 1,5 % va représenter une augmentation supplémentaire de 200 000€. Nous avons eu au 1^{er} janvier 2024 une revalorisation de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires, cela a un impact sur l'année 2024 de 265 000€. Nous avons aussi le glissement vieillesse-technicité (GVT), ce sont tous les avancements d'échelon, de grades etc, cela représente chaque année 475 000€, la revalorisation du SMIC est estimée à 10 000€, l'organisation des élections européennes est estimée à 15 000€ et nous allons mettre une réserve de 100 000€ minimum pour une éventuelle future augmentation du point d'indice en cours d'année en plus de ce million d'euro que je vous ai décrit. Cependant, il y a une dépense supplémentaire qui est de notre fait, nous proposerons au conseil municipal du 3 avril une délibération pour verser au personnel la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et cela impactera notre budget à hauteur d'environ 182 000€. Nous avons un total prévu pour le chapitre 012 qui dépasse les 29 millions d'euros en intégrant toutes ces dépenses supplémentaires par rapport à 2023 et tout cela à effectif quasi-constant.

Pour les années à venir, l'évolution de la masse salariale en intégrant uniquement le GVT de 1,7 % ferait que l'on dépasserait en 2026 les 30 millions et bien que nous ayons d'ores et déjà engagé des mesures de maîtrise de la masse salariale en commençant à réformer notre organisation en lien avec les représentants du personnel, nous sommes soumis aux décisions de l'Etat et cela est souvent à mettre en application du jour au lendemain sans possibilité d'anticipation et tout en continuant à rendre un service public de qualité aux génoévains. Il s'agit d'une équation qui devient de plus en plus compliquée pour nous.

Concernant le chapitre 11 qui est le deuxième chapitre qui impacte le budget de fonctionnement, il concerne tout ce qui relève de l'activité des services. Ce qui caractérise encore l'année 2024 est le prix de l'énergie, en 2023, comme je vous l'ai dit, nous avons subi une flambée du prix de l'électricité qui a été multiplié par 3 malgré l'amortisseur électricité qui a été mis en place par le gouvernement. Pour 2024 et le nouveau marché du groupement de commande du SMOYS, le prix de l'électricité a diminué, pour notre budget, cela nous permet d'imaginer des dépenses de l'ordre de 1 million à 1,5 million. Je vous rappelle qu'avant la fin du marché précédent, nous dépensions à peu près 600 000€ par an, en 2023, nous nous sommes approchés des 2 millions, nous allons redescendre en 2024 mais nous ne retrouverons évidemment jamais ce qu'il y avait avant malgré les efforts de sobriété que nous avons mis en place (coupure de chauffage durant les petites vacances scolaires, remplacement des luminaires par des LED...). En 2024, la diminution sera quand même limitée puisque le fameux amortisseur électricité que le gouvernement avait mis en place a vu ses seuils relevés, nous en bénéficierons donc moins qu'en 2023.

Cette année, nous allons également renouveler notre marché de fourniture de gaz maintenance et travaux sur les chaudières de nos bâtiments, il s'agit d'un marché que nous avons conclu pour 12 ans avec Dalkia qui a été renégocié en 2020-2021, nous avons donc un prix assez bas et qui actuellement, vu le prix du gaz sera nécessairement augmenté, nous estimons une fourniture de gaz sans compter les maintenances estimé à 1,4 million voire 1,6 millions.

Quant à l'inflation, nous en tenons compte également dans le montage de ce budget puisqu'elle touche toutes les dépenses qu'elles soient alimentaires, de prestations de service ou autres.

Dans le chapitre 65, nous retrouvons les autres charges de gestion courantes, ce sont des dépenses qui vont rester globalement stables. Je rappelle qu'elles concernent les subventions aux associations, aux CCAS, à la caisse des écoles et les indemnités des élus. Nous continuons notre soutien constant

au monde associatif, à l'action sociale et aux écoliers. Ainsi ce sont des subventions sur lesquelles nous ne sommes pas revenus, nous avons préféré comprimer d'autres dépenses.

Tout l'effort que l'on fait de rationalisation des dépenses nous permet de dégager un autofinancement de l'ordre de 4,9 à 5 millions pour financer l'investissement. Outre cet autofinancement pour 2 024, nous aurons d'autres recettes réelles telles que le recours à l'emprunt pour 2,5 millions, nous allons rembourser un capital de l'emprunt de 4 millions et quelques, nous continuons donc notre désendettement. Nous sollicitons des subventions d'investissement, nous en aurons au conseil municipal du mois d'avril notamment sur le contrat régional pour nos gros travaux qui concerneront surtout les écoles. Nous inscrirons également des recettes sur la taxe d'aménagement moins élevées que les années précédentes puisqu'à la crise immobilière s'ajoute la réforme de la perception de la taxe d'aménagement, qui n'arrange pas les communes. Il y aura aussi les recettes de FCTVA, tout cela nous permettra de rembourser le capital de l'emprunt estimé à 4,3 millions en 2 024 et de financer des investissements courants. Je vous rappelle que nous avons décidé de mettre entre 2 et 2,5 millions par an sur les investissements courants qui sont des acquisitions de mobiliers, de matériel, de véhicules, de petits travaux et d'autres de plus grande importance qui sont dans notre programmation pluriannuelle d'investissement à savoir cette année l'agrandissement de l'école Romain Rolland, la poursuite des travaux de renaturation de la châtaigneraie, les derniers travaux de rénovation de la cuisine centrale, les aménagements intérieurs du Dojo, la poursuite des travaux de réhabilitation du U de Saint-Hubert, la modernisation et la sécurisation de notre architecture informatique.

Voilà pour le ROB, sachant que vous pouvez retrouver tous les tableaux sur la gestion de la dette et son évolution sur les années à venir avec cette réduction cumulée en 2 026 de l'encours de la dette qui devrait atteindre 12 347 000 € ainsi que toute une partie sur les ressources humaines et ce qui nous attend sur les années à venir avec une pyramide des âges concernant les 10-15 prochaines années. Je précise que de nombreux agents partiront en retraite, il faut en tenir compte dans tout ce que l'on imagine sur le service à rendre à la population et sur l'organisation des services.

Intervention de M. Chollet :

Je m'excuse par avance de la longueur de mon intervention, mais il me semble que le débat d'orientations budgétaires est capital. Il permet à la majorité de présenter ses orientations budgétaires, ses choix, et à l'opposition de poser des questions et faire des remarques d'ordre général, sur l'ensemble des politiques publiques de la ville. Il s'agit bien d'un débat, et j'espère pouvoir compter sur votre écoute pour prendre en compte les observations que nous ferons.

Je vais diviser mon propos en deux parties, d'abord les considérations politiques, ensuite les considérations techniques.

Sur le plan politique et avant de rentrer dans le fond du sujet, une première remarque : le rapport d'orientations budgétaires vise à présenter des orientations, des arbitrages que vous avez faits, en réunions de majorité. Pourtant, ce ROB ne précise jamais les options qui ont été discutées, les projets qui ont été écartés, c'est un problème car c'est une question de transparence pour les élus et pour le public. Par ailleurs, nous aurions préféré un rapport plus étoffé sur les chiffres, les analyses, le PPI en particulier, et ces arbitrages que cette présentation souvent trop littéraire. Le ROB n'est pas le journal de la ville.

J'en viens aux principales objections de nature politique que nous avons à faire à ce ROB. La première est évidemment que nous ne comprenons pas la disparition des priorités thématiques, qui constituaient la trame des précédents ROB : pouvez-vous nous éclairer sur ce point ? La sécurité, que nous souhaitions voir figurer parmi les priorités, n'est mentionné qu'une seule fois, sans matérialisation : comment ce thème sera-t-il abordé par la majorité dans le budget ? Typiquement, quels arbitrages avez-vous fait sur la montée en puissance ou non de la police municipale, en termes

d'équipements, d'effectifs, etc. Comment l'impact majeur des rixes entre jeunes et des atteintes aux biens et aux personnes se traduit-elle budgétairement ? Autant de questions sans réponses. De même pour les écoles : vous évoquez Romain Rolland puis d'autres écoles dans les années à venir (Jaurès, PVC, Aubel, Léger), comment les avez-vous choisies ? A quels projets avez-vous renoncé ? Sur le reste, vous savez que notre groupe d'opposition ne contestera ni la priorité donnée à la rénovation des écoles, ni à la transition écologique qui doit désormais infuser l'ensemble des politiques publiques, ni à tout ce qui a trait au lien social qui a été durement éprouvé par la crise Covid.

S'agissant du contexte macro-économique maintenant. On pourrait croire que ce sujet est un peu anecdotique et ne concerne pas la ville, pourtant il a une influence majeure sur le budget de la ville : nous ne vivons pas en vase clos. C'est vrai pour l'impact des concours financiers de l'Etat, j'y reviendrai, mais c'est aussi vrai pour l'impact de l'économie sur les finances de la ville. A cet égard, nous contestons vivement le narratif de la municipalité visant à faire porter à l'Etat le chapeau d'une mauvaise gestion chronique des finances publiques de la ville. La vérité, c'est qu'en 2023, la ville a reçu un soutien exceptionnel de l'Etat, et que la revalorisation des bases fiscales de plus de 7% a été supérieure à l'inflation elle-même. Mais ce n'est pas ce qui nous a le plus surpris voire choqué sur ce sujet : vous vous plaignez de l'impact sur les finances de la ville de la hausse du point d'indice des fonctionnaires. Vous avez répondu tout à l'heure, en disant souhaiter une compensation. Mais l'argent public ne se crée pas tout seul : qui compense l'Etat pour les hausses de points d'indice similaires qui ont eu lieu dans la fonction publique de l'Etat ? Personne : c'est soit une baisse des dépenses publiques, soit une hausse des impôts. Vous avez montré à l'échelle de la ville quel choix vous faisiez lorsque vous étiez confronté à ces deux options, j'y reviendrai. Enfin, dernier point sur ce contexte, il nous semble daté dans la mesure où des coupes budgétaires importantes ont été annoncées depuis, en raison d'un contexte macro-économique moins favorable qu'anticipé.

Deuxième objection sur le contexte, et la principale d'ailleurs, il n'est fait nulle part mention de l'impact des emprunts structurés dits toxiques sur les finances de la ville et les perspectives d'investissement notamment. Vous citez plus loin dans le rapport la Chambre régionale des comptes, il serait bon également de citer les passages de son rapport où elle rappelle la responsabilité établie (y compris par le TA) de la ville dans cette aventure désastreuse qui, je le rappelle, continue de nous impacter jusque dans les années 2030 et d'obérer fortement notre investissement, inférieure à la moyenne nationale pour notre strate de manière structurelle. Votre apologie des taux fixes pour les emprunts dans ce rapport nous paraît, à cet égard, assez édifiante. En somme, vous dites dans le rapport que vous agissez je cite « en responsabilité », nous voudrions que vous les assumiez également, ces responsabilités.

J'en viens aux considérations techniques.

En page 22, vous exposez votre stratégie financière pour la période 2024-2027 :

- Une épargne nette positive ;
- Le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 12 ans ;
- Un fonds de roulement minimal de 3,5 M€ permettant de faire face aux aléas et de préserver l'avenir
- Une trajectoire de désendettement de 1,5 M€ en moyenne par an sur la période ;
- Un emprunt de 2,5 M€ chaque année pour continuer de déstocker de la dette sans obérer nos capacités à investir.

Je vais m'attarder plus précisément sur l'épargne brute et l'épargne nette. Pour mémoire, l'épargne brute est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement. Pour obtenir

l'épargne nette, il faut ensuite soustraire le remboursement de capital de dette. Le résultat de ce ratio nous indique l'argent disponible pour autofinancer nos investissements.

Vous indiquez en page 25, une épargne brute de 7 464 831 €, résultat qu'il n'est pas possible de retrouver avec les montants indiqués. En effet, avec les chiffres indiqués on tombe sur une épargne nette de 7 023 518 € et non 7 464 381 €. Mais partons du principe que c'est bien 7,4 M€, il s'agit d'une augmentation de 97,4 % par rapport à 2022 (+3,7 M€). Et enfin, une épargne nette de 3 337 532 € contre -379 002 € en 2022 soit + 3,7 M€. Alors, pourquoi une telle progression de +3,7 M€ ?

Plusieurs facteurs, en premier lieu grâce à une augmentation du produit des impositions de 3,5 M€ puisque je le rappelle, en 2023, la majorité municipale a voté une augmentation du taux de taxe foncière de 9,5 % en plus de la revalorisation des bases de 7,1 % soit une hausse de plus de 17 % pour le contribuable, hausse que nous avions dénoncée.

Ce qui est très regrettable d'ailleurs dans ce ROB c'est le manque de détail concernant l'évolution du produit de la taxe foncière, noyée dans le chapitre 73. On ne peut qu'extrapoler le montant 2024, lequel nous semble largement sous-estimé. En effet, vous indiquez pour 2023 un montant de 34 671 763 € et pour 2024 un montant de 34 246 078 € soit une diminution de 425 685 €.

Je le disais, en l'absence de détail de l'évolution de la taxe foncière on ne peut qu'extrapoler en partant de 2022, cette année-là, la ville avait perçu presque 22 millions. La hausse de 17% en 2023 a permis à la ville d'engranger environ 3,7 M€ d'euros supplémentaires, et la revalorisation des bases de 3,9 % en 2024 apportera cette fois ci un surplus d'1 M€ en 2024 par rapport à 2023. Pourtant, vous indiquez une diminution de 425 K€ donc nous sommes sur un delta de 1,4 M€ (de perte). Dans ce cadre, même avec une diminution des droits de mutation que vous anticipez, c'est une sous-estimation très importante des ressources, à même d'affecter le principe de sincérité.

En second lieu, une hausse de 26,8 % du produit des services, qui regroupe notamment facturation aux familles (restauration scolaire, périscolaire etc.). Vous indiquez un niveau particulièrement élevé, c'est certain, mais sans donner d'explication (7 lignes très succinctes en page 27).

Enfin, et c'est le point le plus important. En 2023, vous aviez justifié la hausse des impôts par une explosion des coûts. A l'époque, nous avons présenté un budget alternatif sans hausse d'impôts balayé du revers de la main, en insistant notamment sur le fait que la hausse des dépenses envisagée était exagérée. Pour mémoire, vous aviez ainsi prévu un montant de 12,2 M€/an de dépenses en charges générales contre 10,2 M€ en 2022 soit une hausse de 2 M€ soit +19, 3% ! Une explosion des coûts à même de justifier, d'après vous, l'augmentation du taux de taxe foncière. Or, surprise, la hausse constatée en 2023 n'est plus que de 3,2 % soit une hausse de 332 K€ contre une prévision à 2M€. Pourtant, on se rappelle vos propos l'année dernière : « Cette augmentation (d'impôts) est nécessaire car la ville doit faire face à des dépenses d'énergie qui explose et l'Etat ne nous aidera pas ». Je pense qu'il n'y a aucun commentaire à faire sur vos propos au vu de la réalité un an après, qui ne fait que nous donner raison. En tout cas, cette prévision, si on peut appeler ça comme ça, vous a permis de justifier une jolie hausse d'impôts et d'obtenir une épargne nette largement positive à 3,3 M€ sur le dos des Génévains.

Nous avons à cet égard du mal à comprendre qu'en page 37, vous annoncez un budget 2024 avec une épargne nette à -645 479 € et 0 € jusqu'en 2027...Comment est-ce possible après de telles augmentations d'impôts ? Il suffit de regarder les prévisions de dépenses en page 34, avec une hausse des charges générales de 862 K€ entre 2023 et 2025, et de 2 M€ sur les dépenses de personnel toujours entre 2023 et 2025. Evidemment avec une telle gestion, qui consiste à augmenter les dépenses sans retenue et à compenser systématiquement avec des hausses d'impôts,

on comprend mieux pourquoi dès 2024 vous prévoyez une épargne nette à -645 479 €. Comme je le disais précédemment, entre maîtrise des dépenses par un effort de la ville d'une part, et hausse des ressources par une hausse d'impôts et donc un effort des Génovéfains, vous avez fait votre choix. Nous espérons vraiment que ces chiffres ne sont qu'une simple construction budgétaire vous permettant aujourd'hui de justifier la hausse d'impôts 2023. Je rappelle quand même qu'au budget 2023, vous aviez prévu une épargne nette à -2,6 M€ (malgré la hausse d'impôts) et que vous finissez en réalité à 3,3 M€, soit un écart absolument colossal de 6M€.

Sur le plan technique, permettez-moi donc d'avoir de sérieux doutes sur les prévisions que vous faites pour les années à venir au vu de l'écart entre 2023 et 2024.

En conclusion, nous retenons de ce rapport d'orientations budgétaires deux types d'insuffisances : des insuffisances d'orientations, des insuffisances budgétaires.

Des insuffisances d'orientations d'abord, sans priorités thématiques, sans analyse d'opportunité, sans stratégie de long terme, sans prise de responsabilité dans le contexte s'agissant des emprunts toxiques, sans prise en compte des effets du contexte économique.

Des insuffisances budgétaires ensuite, sans cohérence des prévisions, affectant potentiellement la sincérité du futur budget, et sans reconnaissance de la hausse bien trop forte des impôts, dont les effets ont été mal estimés. Nous en tirons donc les conclusions nécessaires en votant contre ce rapport d'orientations budgétaires.

Intervention de M. le Maire :

Nathalie répondra aux aspects techniques, je vais répondre à votre intervention sur le champ politique.

Vous continuez à défendre coûte que coûte le gouvernement, ses choix et ses orientations sans jamais trouver une quelconque responsabilité à quelques désordres qui pourraient apparaître en France. Cela est assez constant ! Il n'y a qu'à circuler dans les villes et dans les campagnes puis échanger avec les habitants qu'ils soient salariés, agriculteurs ou autre, nous sentons bien que le pays ne va pas bien et que l'ensemble des gens tout comme les élus des collectivités locales ne sont pas heureux ! Je ne comprends pas ce qu'il manque dans ce ROB par rapport aux autres ROB que vous avez pu connaître, la partie concernant notre ligne directrice depuis le début du mandat était celle qui était la plus détaillée et ce pour décrire le cap politique que nous suivons. Est-ce cela qui manque pour définir les priorités qui sont les nôtres M. Chollet ?

Intervention de M. Chollet :

Il y avait plus de détails thématiques sur les différentes priorités et aussi au niveau des tableaux dans les différents chapitres, il y avait plus de précisions notamment on y retrouvait un distinguo entre les produits de la taxe foncières, DMT0...

Intervention de M. le Maire :

Vous aurez tous ces éléments dans le budget.

Concernant les priorités par thème, vous preniez l'exemple des écoles, Nathalie Vasseur a rappelé le cadre de la préparation budgétaire et la ligne de conduite qui est la nôtre depuis plusieurs années de faire diminuer de manière assez sensible l'encours de dette, de se garder des marges de manœuvre, de toujours travailler au quotidien sur le budget de fonctionnement comme nous le faisons depuis le début de la mandature et comme nous l'avons fait l'année dernière avec l'explosion des coûts de l'électricité notamment mais aussi de l'augmentation du gaz, des denrées dans les cantines... Vous connaissez nos priorités, nous sommes toujours dans cette même ligne directrice et ce sera peut-être l'occasion de les rappeler dans un mois à l'occasion du vote du budget puisque l'examen d'un budget se fait en deux temps, cette séance ce soir puis le vote formel chapitre par chapitre où nous allons retrouver l'exposé des opérations d'investissement.

Vous aviez évoqué la moyenne de la strate concernant les dépenses d'investissement, nous pouvons reprendre d'autres exemples de moyenne de la strate vus dans d'autres communes. La dotation globale de fonctionnement de la ville est un élément important de recette puisqu'elle est de l'ordre de 3,7 millions, si nous ramenons celle-ci au produit qu'elle rapporte et que nous la comparons aux villes de la même strate, la dotation globale de fonctionnement pour la ville de Sainte-Geneviève par habitant est de 129€, la moyenne nationale de la strate se situe à 200€ par habitant et à 167€ pour les villes essonniennes comparables à la nôtre. Il s'agit d'un manque à gagner considérable pour la ville puisque juste sur cette DGF, si nous étions sur la moyenne de la strate à 200€ par habitant, ce serait 2,6 millions de recettes supplémentaires. Ce sont des recettes qui manquent chaque année. Cela ne concerne pas la résolution des emprunts structurés. Nous ne sommes pas sur des montants annuels qui sont ceux auxquels nous faisons face aujourd'hui pour sortir de ces emprunts structurés où, je vais le redire, la ville comme 5 000 collectivités, hôpitaux, régions et autres se sont retrouvés au cœur d'un scandale qui aurait pu être un scandale d'État. Ces organismes publics à l'époque ont fait confiance à la banque dont le principal actionnaire était l'État, se sont vu attribuer des emprunts avec une hyper sensibilité et pour lesquels nous avons fait le choix d'en sortir en 2 018. Nous savons que cette situation est très compliquée, nous avons toujours souhaité agir en responsabilité en attaquant l'État et comme l'ensemble des collectivités en France, notre procédure contentieuse n'a pas pu aller au bout, nous sommes toujours sur ce rythme de résolution. Nous sommes aussi dans cette volonté forte et réassumée de faire diminuer de manière très importante l'encours de dette. Je faisais référence à 2 018, à la sortie de l'hyper volatilité et de l'épée de Damoclès qui pesait au-dessus de nos têtes à ce moment-là. Si je prends l'encours de dette au 31 décembre 2 018 et ce qu'il sera au 31 décembre 2 024, nous constaterons une diminution de plus de 11 millions d'euros sur cette même période. Il s'agit d'un effort important de réduction de l'encours de dette.

Le budget est de plus en plus difficile à réaliser additionner au contexte que nous devons prendre en compte. Il y a aussi des partenaires qui sont aujourd'hui contraints par des décisions gouvernementales ou par des contextes de crise économique, lorsque l'on parle des droits de mutation et leur effondrement, nous pouvons constater l'impact sur la baisse des recettes comme l'a rappelé Nathalie Vasseur alors même que nous étions une ville qui entre la Croix blanche et les cessions pavillonnaires avait quand même des droits de mutation assez importants. A l'heure actuelle, il s'agit d'une perte importante pour la ville. Je pourrai aussi citer le cas des départements et plus particulièrement des départements franciliens où nous sentons en échangeant avec nombre d'habitants et de responsables associatifs les incidences de ce contexte, une réforme sur la décentralisation est sans doute nécessaire. Visiblement, il y a un nouvel acte III de la décentralisation qui doit être fait, celui-ci devra examiner les compétences des collectivités mais également les moyens de pouvoir les exercer puisque bien souvent en tant que ville, nous nous retrouvons en première ligne.

Je vais laisser Nathalie Vasseur revenir sur les points plus techniques que vous avez évoqués puis il y aura sans doute d'autres interventions.

Intervention de Mme Vasseur :

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons un montant de capital de l'emprunt qui est important à rembourser chaque année, nous sommes à peu près à 4 millions, cela dépend des années. Evidemment, il s'agit d'un réel effort à faire sur la section de fonctionnement pour dégager de l'auto-financement déjà pour rembourser ce capital de l'emprunt et ensuite pour essayer de dégager des ressources pour auto-financer une partie de nos investissements sans compter les autres recettes dont je vous ai parlé. Il est évident que cela pèse dans le budget, tous les chiffres concernant la gestion de la dette et leurs remboursements à venir sont écrits.

Par ailleurs, je pense que M. le Maire a répondu sur les disparités thématiques et sur le plan des rénovations des écoles. Pour revenir dessus, nous en avons parlé déjà un petit peu tout à l'heure dans le cadre de la carte scolaire c'est à dire que nous savons qu'il y a des secteurs sur lesquels il va

falloir faire de l'agrandissement, de la rénovation mais comme nous avons un budget qui est contraint en investissement, nous faisons des choix par rapport à ce que l'on imagine notamment sur les écoles et sur la fréquentation future de telle ou telle école. Comme écrit dans le ROB, nous avons lancé des études justement sur plusieurs écoles à la fois pour disposer d'études prêtes et pouvoir faire les choix, nous avons procédé ainsi les années précédentes. Cette année, c'est Romain Rolland qui était le plus urgent puis, nous avons d'autres écoles sur lesquelles nous savons que nous ferons des agrandissements à l'avenir.

Concernant le chapitre 73, les impôts et la revalorisation des bases à 3,9%, les estimations ont été faites en fonction des informations recueillies notamment sur la loi de finances et son explication que nous avons eu grâce à des formations proposées par des cabinets d'avocats pour mieux comprendre son implication dans le budget des collectivités. Sur la projection que l'on a de l'augmentation des bases, il y a à peu près un tiers de nos bases qui ne seraient pas concernées par l'augmentation de 3,9 % à savoir les locaux professionnels, ils ne seraient pas soumis à cette augmentation et lorsque nous avons posé la question de savoir combien il fallait mettre, nous les avons estimés pour l'instant à 1 %. Nous sommes en train de recevoir l'état fiscal précis de la part de la DDFIP, ce qui pourrait peut-être expliquer les questions que vous avez posé en tout cas je peux déjà vous donner cette réponse.

Concernant la taxe sur l'électricité, nous l'imaginons un petit peu moindre puisqu'avec l'effort de sobriété nous devrions percevoir un petit peu moins que l'année dernière, nous l'estimons à - 40 000€ mais comme nous estimons un petit peu plus sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, cela devrait se compenser.

Cela peut normalement expliquer une partie de votre question.

Intervention de M. Zlowodzki :

Tout d'abord, je vais commencer par une remarque plus générale qui dépasse un petit peu ce budget mais qui y est tout de même très liée puisqu'elle concerne les droits de mutation et la fiscalité locale. Nous avons un réel problème qui est la suppression de la taxe d'habitation, évidemment, le premier qui dit qu'il souhaite la rétablir sera exécuté parce qu'il dit la vérité comme dirait Guy Béart. Je suis désolé de dire ce que je pense mais nous avons un exemple assez frappant de démagogie et d'irresponsabilité d'Emmanuel Macron d'avoir supprimé la taxe d'habitation mais, visiblement, tout le monde est content ! Sauf que dans l'impôt, nous avons deux niveaux, le niveau de l'impôt et l'acceptation, la légitimité ainsi qu'à quoi elle est destinée. Il se trouve que la taxe d'habitation qui pouvait certes avoir quelques petits défauts était quand même assez bien comprise par nos concitoyens dans le sens où par logique, en habitant dans une ville et en payant la taxe d'habitation, il était ensuite normal de bénéficier de tous les services de cette même ville. Il y avait une sorte de proportionnalité en fonction de la taille du logement qui n'était peut-être pas parfaite mais bon. En supprimant cette taxe, un lien d'égalité a été coupé puisque maintenant, ce sont les propriétaires qui financent principalement le dernier impôt qui est à la main de la municipalité. Or, il n'y a pas vraiment de raison parce que nous sommes propriétaires que l'on supporte plus certaines prestations ou non, par exemple, le choc énergétique aurait pu être partagé par tout le monde, cela peut être en fonction des revenus ou autre. Ainsi, la suppression de cet impôt pose des questions très ardues mais elle implique aussi des constatations plus générales puisqu'aujourd'hui plus aucune ville ne peut construire dans le sens où vous n'êtes pas compensés des nouveaux habitants sur l'assiette de votre taxe d'habitation. Cela signifie que si vous construisez pour des locataires notamment sur du logement social, ils ne paieront pas puisqu'il n'y a pas de taxe foncière. Il y a un vrai sujet de finances publiques alors même que l'on doit construire, une solution doit être trouvée. Evidemment, personne ne voudra s'engager en premier sur ce sujet, nous voyons bien comme cela pourrait être récupéré électoralement ! Je ne sais pas comment cela pourra être résolu mais il faudra que ce le soit sinon, nous allons continuer à alimenter une grogne légitime en tant que propriétaire puisque nous payons toujours les augmentations d'impôts. Nous pourrions ensuite débattre sur la nécessité et la bonne gestion de la ville mais au-delà de cela, pour moi, la diminution des droits de

mutation est une bonne nouvelle. Je vois bien que ce n'est en revanche pas une bonne nouvelle pour la ville à court terme sur les finances mais je pense qu'au contraire cet impôt devrait être supprimé quitte à ce qu'il soit compensé par des points de taxe foncière mais nous avons un réel sujet de mobilité, ils sont un vrai frein à la mobilité des propriétaires puisque lorsque vous déménagez, si vous quittez une ville pour travailler ailleurs alors vous payez entre 5 et 10 % du montant de votre bien alors même que vous pouvez acheter une maison de même valeur. Des personnes peuvent refuser cela et donc refuser de se relocaliser, quand vous voyez déjà le prix d'une maison, si en plus pour accepter un nouvel emploi vous devez payer 8 % du prix de votre nouveau bien, vous pouvez préférer ne pas accepter ce travail ! Il s'agit d'un réel sujet de mobilité. Les collectivités ont ces droits de mutation dans leur budget, il faudrait trouver autre chose et à vrai dire, qu'un pavillon soit vendu trois fois en trois années, cela ne coûte pas plus cher à la ville donc il n'y a pas de services publics associés. Il y a un service associé lorsque vous vivez dans une ville mais pas lorsque vous vendez une maison à part les frais d'urbanisme pour enregistrer l'acte. Une réforme de la fiscalité locale devrait être mise en place pour retrouver un lien avec les prestations. Vous avez certainement quelques antennes haut-placées dans des instances, je serai d'accord de signer des tribunes avec vous pour changer cela, cette réforme ne serait certes pas très populaire mais je pense que si nous expliquons bien, les personnes peuvent comprendre.

Deuxièmement, sur des questions de forme, je partage que cette nouvelle présentation a des avantages et des inconvénients, je trouve que l'on y perd sur le détail pour comprendre l'évolution des postes de dépenses puisque nous avons des tableaux effectivement plus précis classés par sous-rubriques que nous ne retrouvons pas. Certes, cela sera dans le budget mais avant, nous l'avions dans le ROB. Je trouve que cela est assez moins facile à lire, par exemple, il y a une augmentation assez importante des produits des services à hauteur de 1,3 million, nous avons du mal à comprendre exactement d'où cela vient. Par contre, les points positifs sont l'historique et la projection qui sont plus longs, il faudrait d'ailleurs les rassembler afin de pouvoir regarder 2 022 et 2 023 pour regarder comment nous projetons 2 024 et 2 025.

Ensuite, je ferai un petit point sur ce que vous avez écrit en page 31 : « il n'est plus acceptable que chaque année ce budget soit soumis aux décisions de l'Etat sur lesquels les employeurs publics ont aucun moyen d'action ». Suite à cela, vous décidez de verser de façon complètement décisionnaire la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui est à votre main et non à celle de l'État. Je pense qu'il faut choisir votre camp, si vraiment vous considérez que les points d'indice ont trop augmenté alors ne versez pas la prime. Mais, vous ne pouvez pas dire à la fois que vous avez les mains liées mais qu'ensuite vous décidez alors que vous n'êtes pas obligé de verser cette prime.

Intervention de M. le Maire :

Cela relève d'un choix. Cependant, quand le niveau de point d'indice est décidé par le gouvernement, s'il décide, il compense. Donner cette prime de pouvoir d'achat est un choix budgétaire. Vous avez vu aussi la manière dont le gouvernement a proposé aux collectivités locales de verser cette prime, en fait, l'État l'a versée pour la fonction publique d'Etat et pour la fonction publique hospitalière avec un barème puis, face aux organisations syndicales, l'État a autorisé les collectivités locales qui le souhaitent à verser la prime pouvoir d'achat, sous-entendu, merci de vous retourner vers votre collectivité. Ici aussi, cela est injuste ! Vous parliez de l'injustice liée à la fiscalité locale avec notamment la suppression de la taxe d'habitation qui est venue fracturer nos villes, vous avez raison de le dire. Oui, il y a besoin d'avoir une réforme fiscale plus juste. La fiscalité locale doit être portée par le plus grand nombre, la suppression de la taxe d'habitation telle qu'elle a été faite est une bêtise. Il fallait une réforme de la taxe d'habitation, il fallait sans doute que tout le monde paie même modestement en expliquant avec pédagogie les services publics. C'est exactement la même chose s'agissant de décision prise par le gouvernement qui impacte nos budgets alors même que nous votons des budgets en équilibre ce qui n'est absolument pas le cas de l'État. Il n'y a pas de paradoxe dans les deux paragraphes, cela renvoie à la libre-administration des collectivités locales et aux choix que nous devons faire dans l'exercice des missions qui nous sont confiées.

Intervention de M. Zlowodzki :

Merci, il est bien aussi d'avoir un échange directement.

J'entends que vous n'y voyez pas de paradoxe, j'en vois un dans le sens où vous vous plaignez d'avoir quelque chose de trop rigide dans vos dépenses et vous avez une flexibilité que vous décidez de dépenser au maximum donc, de mon point de vue, il y a un paradoxe. Je pense qu'il est très bien de verser une prime aux agents, je pense qu'ils sont comme d'autres soumis aux coûts de la vie et de l'inflation sauf que la prime pouvoir d'achat dans le secteur privé est là pour les entreprises qui sont dans une situation financière suffisante pour le faire, une entreprise ne donnerait pas cette prime si cela devait la mettre en faillite. Or, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois n'a pas les moyens puisqu'elle a augmenté les impôts l'année précédente. Donc, comme cela a été montré précédemment en plus de façon excessive puisqu'il n'y avait pas finalement ce besoin, ce que nous avons dénoncé l'an dernier et ce qui est dans les chiffres. Pour moi, l'étape serait de faire des économies, de baisser les impôts puis nous saurons les marges de manœuvre financières pour verser des primes. Ici, la générosité vis à vis des agents découle directement de l'argent pris aux contribuables génévofains, il s'agit d'un choix politique. Vous aviez une flexibilité, vous avez décidé ainsi, néanmoins, je pense qu'il faudrait d'abord remettre les comptes en ordre pour pouvoir justement verser ces primes aux agents sans être obligés à chaque fois d'augmenter les impôts. Il y a aussi d'autres mesures d'économies, nous avons parlé tout à l'heure des facturations des locaux gratuitement à Cœur d'Essonne Agglomération, alors, si nous n'avons pas les moyens et que nous sommes obligés d'augmenter les impôts, nous devrions faire payer quelque chose à Cœur d'Essonne Agglomération. J'ai eu retour que visiblement nous avons le budget pour refaire la maquette du « Votre Ville » qui d'ailleurs va s'appeler « VV ». Cela a dû coûter quelque chose non ?

Intervention de M. le Maire :

Non, la maquette est faite en interne, c'est notre chance d'avoir un service communication en interne. Cette maquette avait déjà évolué il y a deux ans, elle évolue souvent, ce n'est pas une grande révolution. Je peux d'ailleurs vous donner un scoop, le prochain « Votre Ville » s'appellera à l'identique et non pas « VV ». La maquette ne changera pas, seul ce nom sera intégré. Je rappelle donc que tout ce qui concerne la communication est fait en interne.

Intervention de M. Zlowodzki :

Cela a un coût en termes de personnel, tout comme le nombre de pages d'impression et la taille du document municipal.

Intervention de M. le Maire :

Ainsi que le prix du papier qui a augmenté de 30 %.

Intervention de M. Zlowodzki :

Nous pourrions peut-être faire des publications avec moins de pages !

Pour reprendre, je ne sais pas quand vous allez toper sur le gaz, j'ai compris que cela allait être fait mais je ne sais pas si vous avez le loisir de décider quand vous pourrez renouveler le contrat. Pour l'instant, nous avons quand même de la chance car il me semble que nous avons été plutôt épargnés sur l'augmentation du gaz. Tout dépend de ce qu'il se passera en Ukraine dans les semaines qui viennent mais nous allons plutôt normalement dans une phase de baisse des prix du gaz nature, cela devrait être plutôt positif pour la ville.

Intervention de Mme Vasseur :

Comme je l'ai dit tout à l'heure, comme nous avons un contrat renégocié à la baisse dans un conseil municipal en 2 020-2 021, objectivement, par rapport au prix du gaz à l'heure actuelle, même si celui-ci continue à baisser, nous aurons quoi qu'il en soit une augmentation.

Intervention de M. Zlowodzki :

Nous aurons peut-être 5 ou 10 % d'augmentation du prix du gaz ce qui est à peu près le montant de l'inflation pour tout le reste. Si nous avions dû toper il y a deux ans, cela aurait été multiplié par trois. Il ne faut pas affoler les gens, là, c'est un petit peu le hasard des dates de négociations, cela tombe bien. Nous avons donc par rapport à cela des perspectives plutôt positives et je disais que si jamais vous aviez une flexibilité, ne tardez pas trop à toper puisque nous sommes dans une phase de baisse mais je ne connais pas vos flexibilités.

Intervention de M. le Maire :

C'est à l'été M. Zlowodzki.

Intervention de M. Zlowodzki :

D'accord.

Je souhaite faire un point également sur la sécurité qui n'est pas évoquée dans les priorités de la ville, cela ne change pas. Je pense qu'il faudrait nous détailler à nouveau les objectifs d'augmentation de la police municipale.

Mon dernier point concernera la communication, je comprends que nous sommes dans une période où il faut suivre les « tendances » de communication mais quand vous nous parlez de tenue globale d'investissement pour le développement durable et des économies d'énergie dans la PPI à 18 millions d'euros en page 38, concernant les principales dépenses en ce sens, nous avons la rénovation du groupe scolaire, la rénovation de la crèche, la reconstruction de la halle du marché. Cela est « normal » pour une ville de rénover ses équipements donc, il n'y a aucun lien avec le développement durable, certes, cela peut intégrer quelques éléments mais la ville rénove ses bâtiments depuis 40 ans et ce n'était pas dans l'objectif du développement durable. Il reste la végétalisation des espaces publics et la renaturation du parc qui ne représentent pas le gros de cette somme, il serait quand même bien de cibler dans la communication ce qu'est un problème d'investissement pour les équipements de la ville, ce qui est réellement du verdissement par rapport à ce qui existe aujourd'hui et ce qui va vraiment être une économie d'énergie. Par exemple, si vous installez des panneaux solaires sur une école, il s'agit d'un investissement de développement durable et d'économie d'énergie, s'il s'agit de refaire des choses à l'existant puisque celles-ci étaient trop vieilles alors c'est différent. Je trouve que cette vision est trop large et qu'il serait bénéfique de cibler pour que l'on comprenne aussi en terme pédagogique en quoi des choses changent, en quoi il y a des investissements spécifiques ... Je précise qu'il est certain qu'une ville va favoriser son développement durable par ses bâtiments.

Intervention de M. le Maire :

Je souhaite préciser que lorsque vous faites une réhabilitation et une isolation thermique de gymnase, nous en avons fait deux dernièrement, avant cela, nous avons réalisé également celle de l'espace Malraux, ce bâtiment avait 90 ans ! Vous vous doutez bien que lorsque vous faites ces réhabilitations, vous êtes obligés de le faire thermiquement, il ne s'agit pas de verdissement. Nous aurions pu faire un choix totalement différent comme changer les fenêtres ou ne pas faire d'isolation thermique par l'extérieur. Lorsque vous faites 900 000€ d'investissement pour changer tous les éclairages publics dans les équipements sportifs et les éclairages des écoles en LED, ce sont des investissements qui rentrent dans vos investissements environnementaux puisque nous savons bien qu'il y a un impact économique mais aussi écologique. Par ailleurs, lorsque vous travaillez la désimperméabilisation de la place du Marché ou encore de la cour de la maternelle de l'école de l'Etang, vous savez qu'il s'agit d'une manière de créer des îlots de fraîcheur à l'intérieur de nos villes face au réchauffement climatique. Ce n'est pas du verdissement. Je crois que nous faisons vraiment le choix inverse de faire effectivement du Green Washing parce que le sujet est vraiment trop sérieux. Je parlais tout à l'heure du prix du gaz en lien avec votre intervention, nous ne l'avions pas

fait l'été dernier parce que nous avons encore un contrat de gaz qui était plus avantageux que celui qui va être mis en place. En fait, la géothermie et le raccordement de 11 bâtiments à celle-ci auront certes un impact budgétaire important même si nous payerons plus que jusqu'à la fin de notre contrat puisqu'il y a une explosion du tarif du gaz par rapport à la négociation que nous avons eu il y a trois ans, mais, cela nous permettra quand même d'atténuer la hausse du gaz sur ces bâtiments. Quand vous faites ce raccordement, vous avez un impact sur la décarbonation de la ville. La géothermie en matière de décarbonation de la ville est un élément extrêmement important. Frank CHAUVEAU n'est pas là ce soir mais il aurait pu revenir dessus, ces actions ne sont pas du verdissement mais elles participent clairement à l'amélioration du bilan carbone de la ville, ce sont ici des éléments très concrets et très factuels sur lesquels nous devons travailler.

Intervention de M. Zlowodzki :

Je me permets de terminer, vous faites des remarques positives mais je pense que mettre 18 millions d'euros et de mettre tous vos investissements dedans en les considérant comme du développement durable n'est pas normal puisqu'une partie concerne des actions volontaristes très spécifiques et imaginatives de la vie là ou d'autres sont du « business », cela donne l'impression que vous verdissez tout ! Maintenant, si vous souhaitez noyer vos actions comme par exemple la modernisation de notre sécurité informatique, si vous me dites qu'il s'agit de développement durable, je veux bien mais le retour que vous allez avoir est que vous avez gonflé les chiffres alors qu'en fait vous avez de vraies initiatives qui, elles, montrent que la ville évolue. Il s'agit d'un choix de votre part. Enfin, sans surprise, je vais me rapprocher de ce qu'a dit mon voisin de banc, ce budget témoigne qu'il y a des marges de manœuvre financières, nous pensons qu'il est temps comme vous l'aviez dit tout à l'heure de « give the money back » aux génovéfains donc de baisser les impôts cette année même symboliquement puisque finalement, nous avons des marges budgétaires et puisqu'après tout, pourquoi faire des réserves ? Si d'autres besoins financiers venaient à s'ajouter, nous pourrions les augmenter à nouveau mais je pense que ce serait normal de les baisser puisque les projections de l'an dernier qui étaient peut-être prévoyantes ont moins de raison d'être alors nous pouvons redonner une partie de ces marges de manœuvres aux génovéfains, c'est pour cela que nous serons contre ce rapport.

Intervention de M. Chollet :

Je souhaite faire un retour également à votre réponse afin que nous restions dans un débat. Concernant la partie de l'État, j'ai reconnu dans mon propos justement qu'il y avait eu des annulations de crédits et que je les regrettais. Concernant les priorités, par thème, nous comprenons que nous aurons les détails lors du budget mais je pense qu'il est quand même intéressant d'avoir plus de détails là-dessus lors des orientations budgétaires. Comme je le disais sur la délibération sur l'accélération des zones d'énergies renouvelables, nous pensons qu'il s'agit effectivement d'une priorité, nous partageons cet intérêt pour en faire un élément marquant d'un budget. Je souhaitais aussi souligner les points positifs après mon intervention de tout à l'heure sur certains points comme la rénovation des écoles. Concernant la moyenne par rapport à la strate de la DGF, je serai preneur d'avoir les éléments sur les différents agrégats, la moyenne de la strate et de Sainte-Geneviève-des-Bois sur les différents aspects. De plus, sur la DGF, il devrait être inclus l'ensemble des dotations de l'État notamment la DSIL et les autres. Je note que la dette par habitant par exemple à Sainte-Geneviève reste largement supérieure à la moyenne de la strate mais il est toujours un petit peu difficile d'avoir une vue avec les chiffres puisque vous pouvez prendre ceux qui vous arrangeront et inversement.

Intervention de M. le Maire :

M. Chollet, s'agissant de la DSIL, il est difficile de la mettre au même niveau que la DGF, pour les dotations de fonctionnement oui, mais pour la DSIL, nous sommes sur de l'investissement.

Intervention de M. Chollet :

Je sais bien, il n'empêche qu'il serait intéressant de connaître les différents agrégats en fonctionnement et en investissement.

Concernant les emprunts structurés, vous avez répété ce que vous aviez dit sur le fait que beaucoup de villes avaient été touchées, je vais répéter ce que j'avais également précédemment dit sur le fait que 35 000/40 000 collectivités ne l'ont pas fait, que le contrat ne faisait que quelques pages et que nous en tirons toujours les conséquences qu'aujourd'hui, donc, il faut que cela reste en contexte dans le ROB.

Concernant les aspects techniques, vous avez répondu sur la sécurité, je pense d'ailleurs que tous les sujets méritent d'avoir une forme d'analyse d'opportunité sur les différents aspects puis, plus généralement, une présentation prospective de ce que vous envisagez sur les différents thèmes, il est vrai que vous aviez porté ce sujet d'augmenter la police municipale, il y avait un objectif à atteindre d'ici la fin du mandat et il serait intéressant pour nous même dans le ROB d'avoir les informations chaque année sur cela, vous pourriez nous dire que finalement cet objectif ne sera pas tenu pour telle ou telle raison ou au contraire, qu'il a été augmenté ou même restructuré sur autre chose par rapport aux équipements. Tout cela est intéressant pour les orientations budgétaires.

Aussi, concernant les aspects techniques sur la hausse des bases avec le tiers des locaux professionnels qui n'est pas touché, j'ai bien compris mais je pense que cela ne justifie pas l'écart énorme que nous trouvons entre les prévisions et ce que nous avons calculé.

Concernant la compensation de la taxe d'habitation, nous pourrions également y passer beaucoup de temps, je souhaite signaler à M. Zlowodzki qui parlait des nouvelles habitations qui ne sont pas prises en compte, il y a quand même une prise en compte de l'évolution anticipée des rôles en fonction de l'évolution qui avait eu lieu avant la compensation et cette évolution est ensuite reprise chaque année. Nous pouvons débattre et je ne suis pas du tout fermé à l'idée de dire que la compensation n'est pas optimale.

Ensuite, concernant l'écologie et la partie finance, il est vrai qu'il est appréciable d'avoir encore de nombreux documents papier mais je pense qu'effectivement, ce serait à la fois valable d'un point de vue écologique et d'un point de vue des finances que d'avoir moins de documents couleur et moins de documents papier. Je sais que certains élus aiment encore avoir les informations en papier mais nous serions assez favorables à l'idée de dématérialiser tout cela quitte à garder de la couleur sur la partie dématérialisée.

(Il est précisé que les élus ont eu le choix de recevoir les informations en papier ou en dématérialisé.)

Alors je précise à nouveau que je veux bien ne plus recevoir en papier !

Intervention de M. le Maire :

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons peut-être faire un exemplaire papier par groupe.

Intervention de M. Chollet :

Pour notre part, si Mme Rolly souhaite continuer à le recevoir en papier, cela fait en effet un exemplaire pour notre groupe.

Intervention de M. le Maire :

M. Zlowodzki, est-ce qu'un exemplaire par groupe vous convient ?

Intervention de M. Zlowodzki :

Non, si je peux me permettre, d'un point de vue pratique, il n'est pas toujours facile de lire sur un écran même avec la magnifique tablette que vous mettez à disposition. En effet, pour certains documents annexes, je n'en aurai peut-être pas besoin, mais il faudrait que je coche les documents voulus ou non, cela peut être compliqué. C'est tout ou rien. Cependant, je n'ai pas de problème à

avoir des documents en noir et blanc mais cela peut dépendre de la lisibilité, la couleur est préférable pour des plans par exemple.

Intervention de M. le Maire :
M. Chollet.

Intervention de M. Chollet :

Je suis désolé d'avoir initié ce débat mais je voulais aussi faire écho à ce qui a été dit par rapport aux aspects « ecolofriendly » du budget et des investissements, je trouve qu'il s'agit d'une bonne chose que d'avoir les rénovations d'écoles dans ce sujet puisque comme vous le dites, toute la partie rénovation et amélioration des DPE est vraiment un point essentiel de la baisse de nos gaz à effet de serre, je crois que plus de 40 % d'émission des gaz à effet de serre sont liés au chauffage et au logement donc il est vraiment essentiel de ce point de vue-là mais cela m'a interrogé sur quelques questions. Qu'envisagez-vous précisément sur les rénovations d'écoles qui pourrait améliorer les diagnostics énergétiques et faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de la ville ? D'autres choses y contribuent comme la géothermie sur la partie énergétique en elle-même mais la réduction de la consommation fait partie des éléments, encore une fois, comme je l'ai dit tout à l'heure sur le fait qu'il faut prendre la dimension écologique pour infuser l'ensemble des politiques publiques, là-dessus, nous sommes totalement en accord. Il s'agissait simplement de points que je voulais rajouter même si cela ne change pas grand-chose à mon propos initial.

Intervention de M. le Maire :

Vous avez tous les deux abordé la question de la sécurité, je vais donc revenir dessus. Aujourd'hui, nous avons recruté au mois de décembre un policier municipal supplémentaire, deux recrutements ont été signés, un troisième est en cours, cela devrait porter à sept les effectifs de police municipale cette année. S'agissant du centre de surveillance urbaine, le CSU où se trouvent les caméras, aujourd'hui, nous avons deux agents à temps plein et un agent supplémentaire qui a été placé en reclassement en mi-temps. Cela nous permet d'avoir plus d'amplitude horaire et d'avoir des personnes le week-end derrière les caméras. Concernant le plan de développement des caméras, il me semblait que cela était noté dans le ROB mais nous sommes toujours dans la poursuite du déploiement des 30 caméras supplémentaires dont les implantations ont été validées et travaillées avec le commissariat de police, cela devrait nous faire porter le nombre de caméras sur le domaine public à 130. Il s'agit quand même d'un effectif de caméras assez important, je rappelle qu'en 2017, nous étions à 17 caméras, c'est un accroissement très sensible de ces questions.

Après, sur les questions de sécurité, il y a aussi d'autres dispositifs de sécurité, je pense notamment aux dispositifs de sécurité et de sécurisation que nous avons déjà mis en place dans les établissements scolaires où, aujourd'hui, pour entrer dans l'école, un badge est nécessaire. Cela nous permet de savoir précisément qui est dans l'école, s'il y a une intervention d'une entreprise durant deux heures, alors le badge ne sera actif que ces deux heures. Comme vous l'avez évoqué, il y a aussi les éléments de sécurité s'agissant des agressions de certains agents que nous pouvons avoir qui mènent des missions de service public, nous sécurisons aussi des bâtiments, des accueils, ce sont aussi des éléments qui relèvent des éléments de sécurité. Bien évidemment, je ne parle pas des aménagements routiers et concernant la sécurité routière pour lesquels nous avons des investissements importants.

S'agissant des investissements sur le patrimoine, Nathalie Vasseur l'a redit tout à l'heure, nous faisons l'acquisition d'un logiciel extrêmement important qui va nous permettre d'avoir un diagnostic en temps réel de l'ensemble de nos bâtiments avec des investissements. Je prends un exemple plus simple, si vous avez 200 000€ ou 300 000€ à investir dans un bâtiment, sur la base du logiciel et du diagnostic, cela vous dira aux endroits où il faut investir et sur que type d'investissement pour gagner le plus en termes de bilan carbone mais également sur les économies qui seront réalisées. L'avantage de ce logiciel est que les investissements que nous ferons, seront

rentrés automatiquement dans le logiciel et cela actualisera à chaque fois plutôt que de refaire un audit, nous ferons un audit global dans trois ans. C'est un élément qui nous servira aussi de base et j'aimerais que l'on puisse avoir pour 2 026 un schéma directeur immobilier énergétique. Nous savons qu'il y a un rendez-vous démocratique important en mars 2 026, nous aurons d'ici là l'exhaustivité du schéma directeur immobilier énergétique qu'il conviendra de mettre en œuvre dans les années à venir de façon à avoir quelque chose de très pragmatique, volontariste et très concret. Nous travaillons déjà à cela pour que d'ici à la fin du mandat nous puissions, bénéficier de ce diagnostic qui permettra de faire les choix d'investissements sur le prochain mandat.
Jean-Pierre, tu souhaitais intervenir.

Intervention de M. Vimard :

Je vais faire un petit commentaire au nom de la majorité.

Comme chaque année, c'est normal, l'opposition est plutôt sur une analyse à charge et il n'y a pratiquement pas un mot sur tout ce qui est fait. J'en parlais avec un ami qui habite Putcaux, ils sont 45 000 et ils ont 200 millions d'euros de budget. Nous avons un petit peu moins de 50 millions pour 36 000 habitants et quelque chose me dit qu'en Grande Couronne la vie est un petit peu moins facile et que nous avons un petit peu plus de problématiques que dans le département 92.

Aussi, je suis gêné que vous défendiez sans cesse le gouvernement, notamment sur les emprunts toxiques et d'ailleurs, je vous conseille de regarder la liste puisque 5 000 sur 36 000 communes c'était notamment toutes les villes qui ont investi puisqu'évidemment, une ville qui n'investit pas ne pouvait pas souscrire un emprunt auprès de la banque des collectivités locales, rappelez-vous que ces villes concernées avaient notamment des hôpitaux, tous les gens qui ont investi et qui se sont adressés à la banque de l'État pour les collectivités ont à peu près tous eu le même crédit. C'est vrai que nous y revenons chaque année et je préférerais que l'on rappelle par exemple les problèmes de l'Etat quand on voit que le principal gros souci que nous avons avec les génovéfains est la ligne C et a priori, on ne peut pas reprocher aux différents maires de la ville d'avoir fait quelque chose contre la ligne C. Nous savons très bien que notre Etat a 3 000 milliards de dettes et dans ces dettes, vous avez aussi des frais de fonctionnement ce que nous ne pouvons pas faire dans une ville ce qui rend la gestion plus compliquée. Chaque année aussi, nous rappelons quand même que nous sommes en-dessous des strates en termes d'imposition, de masse salariale... Il s'agit d'un point important.

D'autre part, à un moment, vous avez parlé de communication. Là aussi, lorsque nous discutons avec les génovéfains, les citoyens de manière générale ont besoin de comprendre comment cela se passe, c'est pour cela que le service communication fait un énorme travail d'expliquer le quotidien municipal. Je comprends cette analyse un petit peu à charge, c'est le rôle de l'opposition mais je trouve aussi que nous faisons de nombreuses choses même si je ne sais pas si l'ensemble des budgets doivent être rattachés à l'écologie mais ce que je peux vous dire est que tout ce qui est fait l'est en direction d'une amélioration de l'écologie. Par exemple, avec la restauration collective, nous faisons des économies et nous consommons moins en ayant une restauration pour plusieurs villes que si chacun avait sa même cantine, il en est de même pour la rénovation d'une école puisque refaire une école en 2 023 ou en 2 024 va dans le sens de la rénovation énergétique. Tous les projets prévus vont dans ce sens.

Je souhaite remercier l'administration, la direction générale et tous les gens qui ont contribué à ce ROB, nous avons quelque chose qui est solide et qui est en regard avec les possibilités de la ville et vous savez que gérer une ville de 36 000 habitants avec un tel budget et avec autant d'augmentations (point d'indice, énergie...) est quand même un challenge, cela pourrait être rappelé de temps en temps.

Gérer est aussi anticiper et concernant la géothermie, il est vrai que la coïncidence qui fait que l'on prend le risque d'investir dedans alors même que cela implique de nombreux chantiers dans la ville, que la guerre en Ukraine débute et qu'elle implique de nombreuses augmentations. Ce que je vous

demande pour les prochains ROB est aussi de reconnaître que pas mal de choses sont plutôt bien faites dans notre ville.

Merci.

Intervention de M. Chollet :

Merci, je voulais réagir à ce qui vient d'être dit par Jean-Pierre.

Tout d'abord, je souhaite signaler s'il y a un malentendu que personne ne doute de votre bonne volonté, effectivement, peut-être que j'aurais dû le dire en amont de mon intervention.

Ensuite, j'ai une autre petite question technique sur l'augmentation des effectifs de la police municipale au long terme, avez-vous revu vos objectifs ? Nous pourrions éventuellement en parler à un autre moment.

Par ailleurs, je souhaite souligner un point important, vous avez signalé le point de vue de la majorité sur l'opposition, nous souhaiterions aussi signaler le point de vue de l'opposition sur la majorité. J'aimerais donc signaler une forme d'inégalité qui est tout à fait normale en démocratie entre majorité et opposition mais qui mérite quand même d'être rappelée entre une position de majorité d'une équipe municipale politique et élue qui s'appuie sur une administration, qui s'appuie aussi en termes de communication sur un « Votre Ville ». Ce magazine n'est d'ailleurs pas dénué d'intention politique notamment lorsque l'on voit par exemple les dossiers d'explications des budgets de l'année dernière et l'augmentation des hausses d'impôts sur 20 pages. Ce que je veux dire c'est que l'on a cela et qu'en face, nous avons une opposition qui a uniquement ses propres moyens de communication et un encart d'un tiers de page dans une page du journal de la ville. Nous avons donc une inégalité de base, cela est normal comme je le disais mais on ne peut pas reprocher à l'opposition dans ce cadre d'exercer l'ensemble des moyens légers qui sont à sa disposition. En ce moment, vous n'êtes pas sans le savoir, il y a une proposition de loi sur le statut de l'élu local, vous avez parlé de la décentralisation, je pense que le statut de l'opposition mériterait aussi d'être discuté, il s'agit de mon avis personnel et c'est autre chose. Je tenais quand même à le rappeler, je pense que nous tous sur les bancs de l'opposition effectuons notre travail de manière bénévole et intensive pour pouvoir avoir des débats sur le fond aussi bien sur les aspects politiques que sur les aspects techniques. En conclusion, je reconnais votre bonne volonté et j'espère que vous reconnaissez aussi la nôtre.

Ensuite, sur les emprunts structurés, encore une fois, de nombreuses communes qui investissent n'ont pas fait ces choix-là, les contrats étaient clairs. Je veux bien qu'à l'époque nous ayons eu moins d'informations sur ce que sont des emprunts structurés, des emprunts à taux variable indexés sur une monnaie étrangère et sur ce qu'ils peuvent avoir comme impact. Enfin, je pense que c'était quand même un sujet à la portée de l'équipe municipale en place à ce moment-là.

Aussi, je suis totalement d'accord sur la ligne C et sur le fait qu'il s'agit de la priorité numéro un des génovéfains actuellement, pourquoi je n'en ai pas parlé ? Je pense que déjà nous en avons parlé lors du précédent conseil et vous avez pu noter que l'opposition a voté la motion et est tout à fait prête à des actions, d'ailleurs, je renouvelle l'appel à ce sujet pour une amélioration des conditions de transports qui sont juste inacceptables et inhumaines certains jours. Vous pouvez compter sur nous, je ne l'ai pas évoqué non plus parce que cela ne faisait pas partie du ROB sur lequel la ville est amenée à se prononcer.

Enfin, sur la géothermie, vous parlez des risques financiers aussi par rapport au coût du gaz et que cela a un impact, qu'il n'est pas facile de gérer une ville et autre, je suis totalement d'accord encore une fois. Evidemment, il s'agit de risques et d'arbitrages, c'est la raison pour laquelle il est important de les discuter, de remettre en cause et de challenger la première impression ainsi que la première décision qui sort d'une équipe municipale majoritaire. C'est le rôle que nous essayons d'avoir et que nous continuerons d'avoir en tant qu'opposition. Merci.

Intervention de M. le Maire :

Si vous en êtes d'accord, je vais essayer de conclure.

Concernant le rôle de l'opposition, il m'arrive de siéger dans un autre endroit où je peux être sur les bancs de l'opposition, l'opposition départementale notamment. Là, il y a effectivement une refonte du journal du département qui va coûter quelques trois millions d'euros, il sera traduit en plusieurs langues notamment en anglais. Ils ne sont pas embarrassés avec l'opposition puisque la tribune de l'opposition dans la nouvelle formule a été supprimée. Autant vous dire que cela va se remettre en place, c'est sans doute une erreur de maquette ! Il est vrai qu'être dans l'opposition n'est pas simple, vous évoquez les arbitrages ou les échanges que nous pouvons avoir en réunion de majorité sur la préparation d'un budget, sur les choix d'investissements... Cela est propre à des débats de majorité, une fois que l'on arrive en conseil municipal, ces arbitrages ont été faits, si vous étiez en responsabilité majoritaire, vous feriez d'autres choix, il s'agit du choix démocratique. Vous avez essayé de faire l'année dernière une contre-proposition budgétaire, nous l'avons fait également au département. Il est toujours intéressant d'avoir ces éléments avec toute la difficulté, je vous l'accorde, du travail considérable que cela nécessite.

Je ne vais pas être beaucoup plus long, je souhaitais juste au moment de ce ROB avoir une adresse en direction des agents. Je remercie la direction générale et la direction des finances de nous avoir permis de réaliser ce ROB et à travers la direction générale, l'ensemble des agents de la collectivité. Aujourd'hui, exercer des missions de service public dans le contexte que l'on connaît au-delà même du contexte financier des collectivités locale où chaque euro est analysé, chaque euro engagé est vraiment mesuré, nous sommes dans un contexte où les gens sont en souffrance, les services publics reculent partout, nous avons des associations où moins de bénévoles s'engagent et donc, nos agents du service public se retrouvent bien souvent en première ligne. Au moment où nous allons soumettre au vote ce ROB, je voulais vraiment remercier les hommes et les femmes qui composent le service public municipal dans des conditions qui sont de plus en plus difficiles à exercer. Je les remercie donc pour leur engagement sans faille pour Sainte-Geneviève et pour l'ensemble des génovéfains.

Intervention de M. Chollet :

Je m'associe à cet appel et je reconnais également l'engagement et le travail immense qui est fait par les agents.

Cette délibération est adoptée par 32 voix, 7 contre (M. Chollet, Mme Rolly, M. Besse, Mme Schlatter, M. Lamaoui, M. Zlowodzki, Mme Le Foll).

Intervention de M. le Maire :

S'agissant du RER, nous allons lancer une petite action qui s'appellera « les cahiers de la galère du RER C » avec une ambition affichée de pouvoir avoir tous les témoignages des galères, en plus, les gens auront le temps de les lire en attendant ! Nous allons également donner la possibilité aux gens de partager leurs galères par internet avec un QR code.

L'idée est de pouvoir aider Valérie Pécresse à améliorer les conditions de transport notamment en exigeant de la SNCF d'avoir un service à la hauteur de ce que les gens paient. C'est juste infernal ce qu'il se passe aujourd'hui dans le RER C. Juste avant de rentrer en conseil municipal j'étais en ligne avec Marianne Durantou qui a une mission spécifique sur la ligne C, nous avons l'occasion d'en échanger ensemble et comme j'ai pu le faire dans un comité avec les gens de la ligne C du RER, je leur ai dit que ce qu'il se passait était inimaginable et infernal. Je ne reviens même pas sur ce qu'il s'est passé lundi soir et qui est juste scandaleux. Au-delà de cela, depuis la mise en œuvre du service annuel 2 024, les gens vivent l'enfer, je ne mesure même pas mes mots. Nous allons faire quelques petites distributions, nous allons relayer sur les réseaux et nous allons recueillir tous ces éléments de colère légitime sur un service public qui est aujourd'hui absolument défaillant et pour

lequel tout le monde se renvoie la balle alors même que nous avons des gens en souffrance le matin et le soir. Ils ne savent pas à quelle heure ils vont pouvoir arriver au boulot, à quelle heure ils vont récupérer leurs enfants, ils ne savent même pas s'ils vont pouvoir arriver jusqu'à Sainte-Genève. Nous allons donc solliciter les génovéfains là-dessus.

M. Chollet.

Intervention de M. Chollet :

Je souhaite réagir à vos propos.

Je m'accorde totalement avec cela et nous sommes prêts à participer à ces manifestations dans toutes les formes qu'elles vont prendre. Vous parliez tout à l'heure de la défense du gouvernement et de l'État de manière générale, le choix qui a été fait depuis 20-30 ans de favoriser les lignes à grande vitesse et de se lancer dans des projets d'infrastructures pharamineux sur le Grand Paris Express qui ne nous impactent pas nous directement mais qui sont au mépris des lignes de RER. Il s'agit d'un choix déplorable et qui doit être condamné, il faut que l'État reprenne la barre là-dessus.

ADMINISTRATION GENERALE

16- DESIGNATION DE MADAME NANCY LE FOLL, CONSEILLERE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JACQUES BENISTY AUX SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES ET AUTRES INSTANCES PARTICULIERES A LA COMMUNE

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Monsieur Jacques BENISTY, par courrier en date du 26 décembre 2023, reçu le 28 décembre, informait Monsieur le Maire de sa démission de son poste de Conseiller municipal.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

Il convient de désigner Madame Nancy LE FOLL, pour remplacer Monsieur Jacques BENISTY au sein des Commissions municipales permanentes et instances dont il était membre :

Commissions permanentes municipales :

- De la Commission Ecologie, Transversalité des politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement Economique, Commerces, Relations Internationales – C1 (en qualité de titulaire),
- De la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville – C2. (en qualité de suppléante),
- De la Commission Santé, Solidarités locales, Petite Enfance, Accompagnement des Séniors, Politique de la Ville, Emploi et Insertion, Prévention- C3 (en qualité de titulaire),
- De la Commission Budgétaire (en qualité de suppléante),
- De la Commission d'Aménagement,
- Du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17- COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Dans le cadre de sa délégation Monsieur le Maire a signé 33 décisions au total dont :

N° 2024/12 Signature d'un contrat avec la société SVP (accompagnement juridique)

Pour le renouvellement du contrat SVP, la société nous propose une formule sur trois années avec un prix bloqué sur toute la période. Le prix HT mensuel (650 €) reste identique à celui du dernier contrat qui couvrait la période 2021-2023. Le présent contrat porte sur une durée de 3 ans.

N° 2024/13 Contrat de location maintenance avec Quadient

Un contrat de location-maintenance de la mise sous pli et de l'ouvre lettre, avec la société Quadient 7 rue Henri Becquerel 92565 Rueil Malmaison, a été signé.

Coût de la location-maintenance : 7 600,00 € HT/an

N° 2024/3 Contrat avec Max BITOR pour les festivités 2024

Dans le cadre des festivités, la Municipalité a organisé un déjeuner dansant à la salle Gérard Philippe le mercredi 17 janvier 2024.

Un contrat a été signé avec Monsieur Max BITOR, pour une prestation de danse.

Coût de la prestation : 160,00 € TTC

N° 2024/16 Contrat avec Frédéric FORET pour les bals des séniors - Année 2024

Le Pôle Sénior organise des bals pour les Séniors à la salle du Champ de Foire.

Pour les bals du 15 mars, 14 juin et 15 novembre 2024, il est proposé de signer un contrat avec Frédéric FORET, musicien.

Coût de chaque prestation : 205,00 € TTC

N° 2024/17 Contrat avec Pascal DE SMET pour les bals des séniors - Année 2024

Le Pôle Sénior organise des bals pour les Séniors à la salle du Champ de Foire.

Pour les bals du 16 février, 19 juillet et 23 août 2024, il est proposé de signer un contrat avec Pascal DE SMET, musicien.

Coût de la prestation : 220,00 € TTC

N° 2024/1 Contrat avec NBB Conseil

Dans le cadre du passage obligatoire aux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), un accompagnement spécialisé pour les organisations médico-sociales est mis en place pour répondre aux exigences de l'ARS.

Un contrat a donc été signé avec NBB Conseil.

Coût de l'accompagnement : 9 336,00 TTC maximum

N° 2024/2 Contrat avec M. Willy FALLA pour analyse des pratiques

Dans le cadre du projet pédagogique et du fonctionnement du CMPP, une analyse des pratiques à destination de son équipe pluridisciplinaire est mise en œuvre pour répondre aux besoins des personnels et permettre l'accompagnement des problématiques institutionnelles,

La ville, dans le cadre de l'analyse de pratiques accordée par l'ARS, a signé un contrat avec M. Willy FALLA.

Ces prestations seront inférieures ou égal à 12 par année civile soit pour un montant de 4 680,00 € maximum/an.

N° 2023/336 Signature d'une convention avec UMPS 91

Afin d'assurer un dispositif de secours dans le cadre de l'organisation des Vœux du maire à la population qui se sont tenues le 13 janvier 2024 à la salle Gérard Philipe, une convention a été signée avec l'association UMPS 91.

Mise en œuvre du dispositif :

De 19h à 2h

- 1 chef de poste et 3 secouristes

- 1 VPSP

Coût de la prestation : 515,00 € TTC

N° 2023/338 Signature d'un contrat avec SAS ZPND Agency

Dans le cadre des vœux à la population du samedi 13 janvier 2024, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a proposé une animation musicale pour assurer une ambiance festive et conviviale.

Un contrat a donc été signé avec SAS ZPND Agency pour ce spectacle musical.

Coût de la prestation : 3 000,00 € HT.

N° 2024/5 Révision du PLU modification de marché N°1

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un enjeu majeur pour la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois. C'est donc avec cette volonté que la procédure de révision du PLU a été engagée.

Pour ce faire, la ville a conclu un marché avec un bureau d'études spécialisé (ESPACE VILLE SCOP) afin de l'accompagner pour la réalisation de cette mission le 21 octobre 2021.

Initialement, la durée d'exécution était de 20 mois. Cependant, l'étude en cours sur le Pôle Gare, notamment la construction d'une nouvelle halle de marché, implique une prolongation des délais de l'exécution du présent marché de 24 mois et 10 jours.

La date de fin d'exécution du marché est donc fixée au 30 juin 2025.

Cette modification de marché n'a aucune incidence financière. Ainsi, le montant initial de 61 647,50€ ht reste inchangé.

La modification de marché a été signée avec le bureau d'études pour une prolongation des délais d'exécution de 24 mois et 10 jours.

N° 2024/6 Renouvellement d'assistance et de maintenance du parc de serveurs informatiques de la ville

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a sollicité la société Dynamit Services pour l'assistance et la maintenance du parc de serveurs informatiques de la ville.

Le contrat a pris fin le 31 décembre 2023.

Il a été signé le renouvellement du contrat de cette prestation de service avec la société Dynamit Services - rue du 1er Mai - 92000 Nanterre pour un montant de 3 392,09€ HT.

Cette prestation a pris effet le 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre de cette même année.

Le parc de serveurs de la ville se compose ainsi :

Hyper V2 HPE Proliant DL360 G7 (SN/CZJ22506D8)	671,70€ HT
Hyper V4-HPE Proliant DL380 G9 (SN/CZJ5250GNJ)	806,04€ HT
DELL EQUALLOGIC PS6100 (SN/3PVZ7Z1)	403,02€ HT
NAS SVR-NAS BUFFALO TS5410R (SN/403792290500094)	403,02€ HT
NAS SVR-NAS REPLICA BUFFALO TS5410 (SN/40379290800026)	403,02€ HT
Hyper V5 HPE Proliant DL380 G10 (SN/CZ20250GWZ)	302,26€ HT
BAIE DE DISQUE HP STORAGEWORKS MSA60 (SN/SGA930001HJ)	403,02€ HT

N° 2023/333 Maintenance du réseau wifi du Centre R.Noureev

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois sollicite la société Zenconnect pour la maintenance du Wifi installé au Centre R.Noureev.

Il s'agit du Wifi pour les administratifs ainsi que l'ensemble des professeurs du conservatoire.

Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2024 avec un engagement de 36 mois pour un montant annuel de 1 020,00€ HT

Un contrat de maintenance a été signé avec la société Zenconnect - 233 Rue Etienne Marce l-93110 Montreuil.

N° 2023/334 Maintenance des réseaux wifi publics de la ville

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois sollicite la société Nomotech pour la maintenance du wifi Public installé sur des sites au travers de la ville.

Le périmètre actuel est le suivant :

Site Piscine d'en face,
Site Tiers lieu jeunesse -Maison des Services Publics Claude Rolland ,
Site Mauriac,
Site France Services,
Site Espace associatif d'exposition Ex-Médiathèque J. Brel,
Site Perrissin Ste Jeune Académie des Aunettes,
Ste Jeune Académie N. Niémen,
Ste Jeune Académie Parc Pierre,
Médiathèque O. Léonhardt Médiathèque Intercommunale,
Site La Bergerie,
Site Le tremplin

Le contrat de maintenance de ces réseaux a pris effet le 1^{er} janvier 2024, pour un montant annuel de 11 481€HT.

Un contrat de maintenance a été signé avec la société Nomotech située 101 Terrasse de Boieldieu, Tour Franklin 92800 Puteaux.

N° 2024/9 Maintenance des réseaux publics wifi de la ville - Acte modificatif n°1.

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois sollicite la société Nomotech pour la maintenance des réseaux wifi publics installés sur différents sites de la ville.

Un contrat a été signé au 1^{er} janvier 2024.

Le site FRANCE SERVICES a évolué avec un passage à la fibre afin de répondre aux besoins du service.

Cette modification entraîne un coût annuel supplémentaire au contrat de 684,00€ HT.

Il a été signé l'acte modificatif n°1 avec la société Nomotech - 101, Terrasse Boieldieu, Tour Franklin - 92800 Puteaux.

N° 2024/8 Travaux d'agrandissement du Dojo BAILO- Signature des 4 lots

Le site du Dojo G. BAILO regroupe plusieurs équipements dépendants :

- Le Gymnase COPERNIC
- Le Dojo BAILO

Afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs, la commune souhaite agrandir la salle de musculation au sein du Dojo en prolongation de la salle existante.

Pour ce faire, la ville a lancé une consultation de Maîtrise d'oeuvre pour la mission d'étude de faisabilité et de chiffrage, et a retenu la société Atelier d'Architecture MALISAN.

Une consultation pour les travaux a été lancée le 13 octobre 2023 pour 4 lots :

Lot n°1 : Aménagement

Lot n°2 : Finitions

Lot n°3 : Chauffage, ventilation, plomberie

Lot n°4 : Electricité courants forts et faibles

Les offres présentées par la société L. BOUGET située 33, avenue de la Commune de Paris - Ferme Maison neuve - 91220 Brétigny-sur-Orge pour un montant de 84 480,12€ HT pour le lot 1 et un montant de 18 748,12€ HT pour le lot 2 ont été retenues.

L'offre présentée par la société LA LOUISIANE SA située 9 Avenue du Canada - 91940 Les Ulis pour un montant de 35 329,44€ HT pour le lot 3 a été retenue.

L'offre présentée par la société SEGE située 9 Avenue des Grenots - 91150 Etampes pour un montant de 14 500,00€ HT pour le lot 4 a été retenue.

Des marchés ont été signés avec les sociétés citées précédemment citées portant le marché de travaux à un montant total de 153 057,68€ HT.

N° 2022/342 Mission de contrôleur technique pour l'agrandissement du Dojo BAILO - modification marché n°1

La commune souhaite créer une deuxième salle de musculation au sein du Dojo BAILO en prolongation de la salle existante et a lancé un marché de travaux pour l'agrandissement du Dojo.

Un marché pour les missions de contrôles nécessaires et obligatoires en termes de travaux de bâtiments a été attribué à la société Alliance Contrôle Bâtiment - 22, rue de Paris - 91090 - Lisses.

Le planning des travaux a été modifié, ce qui implique une baisse du montant des honoraires de la mission de contrôle technique de - 2 392,00€ HT.

Cette modification de marché implique une moins-value de - 30,02%.

Un acte modificatif a été signé pour un montant de -2 392,00€ ht avec la société précédemment citée, portant le marché aux montants suivants :

- Montant initial du marché : 7 698,00€ HT
- Montant de la modification : - 2 392,00€ HT
- Nouveau montant du marché : 5 576,00€ HT

N° 2022/343 Mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé pour l'agrandissement du dojo BAILO - modification marché n°1

La commune souhaite créer une deuxième salle de musculation au sein du Dojo BAILO en prolongation de la salle existante et a lancé un marché de travaux pour l'agrandissement du Dojo.

Un marché pour la mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé en termes de travaux de bâtiments a été attribué à la société Alliance Contrôle Bâtiment - 22, rue de Paris 91090 Lisses.

Le planning des travaux a été modifié, ce qui implique une baisse du montant des honoraires de la mission de contrôle technique de - 1 500,00€ HT.

Cette modification de marché implique une moins-value de - 37,97%.

Un acte modificatif a été signé pour un montant de -1 500,00€ HT avec la société précédemment citée, portant le marché aux montants suivants :

- Montant initial du marché : 3 950,00€ HT
- Montant de la modification : -1 500,00€ HT
- Nouveau montant du marché : 2 450,00€ HT

N° 2023/304 Fourniture de denrées alimentaires - Lot n°12 - Acte modificatif n°2

Dans le cadre de l'approvisionnement régulier en denrées alimentaires pour la cuisine centrale et les offices de crèches, la ville a signé un marché avec différents prestataires 15 lots, le 8 décembre 2020.

Dans l'acte d'engagement est indiqué à l'article 5.2 que les prestations sont rémunérées par application de prix unitaires tels que fixés dans le bordereau des prix unitaires BPU.

L'article 4.4 du cahier des clauses administratives particulières CCAP relatif aux modalités de révision des prix prévoit un ajustement des prix tous les 6 mois à compter de la date de notification.

Plusieurs titulaires nous ont sollicités une première fois afin d'obtenir une révision exceptionnelle des prix unitaires en raison des fortes hausses des coûts des matières premières agricoles et industrielles.

L'Article L.2194-1 3° du code de la commande publique dispose - qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence, lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues - - qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir -- article R.2194-5 du code de la commande publique.

Un de ces prestataires nous a de nouveau sollicités pour une nouvelle révision exceptionnelle :

- GOETZ SA, lot n°12 Fruits et légumes frais, 4ème, 5ème gamme et bio.

Ce marché ne comporte pas de montant maximum, par conséquent, les modifications de certaines références du bordereau des prix unitaires n'entraînent aucune incidence financière.

Un acte modificatif n°2 a été signé avec la société Goetz SA.

N° 2023/340 Location de vaisselle pour les festivités 2024

L'événement des festivités est un rendez-vous annuel offert aux Génovéfains par la Municipalité de Sainte-Geneviève-des-Bois et qui se déroule en janvier.

Pour l'année 2024, les festivités ont eu lieu dans la salle Gérard Philipe, salle de spectacle avec une capacité d'accueil permettant d'accueillir différents types de moments festifs.

Dans ce cadre, il a été loué de la vaisselle à la société Options.

Un contrat a été signé avec la société Options - 21, rue Gros - 75016 Paris pour un montant maximum de 12 106,39€ HT.

N° 2023/341 Travaux de désamiantage, déplombage et démolition de 2 pavillons rue de la glacière

La commune est propriétaire des parcelles sises 11 à 13 rue de la Glacière à Sainte-Geneviève-des-Bois, acquises depuis plusieurs années. Elles abritent actuellement des constructions entièrement désaffectées et murées.

Pour des raisons de sécurité, la ville doit procéder à la démolition des deux pavillons.

Pour ce faire, la ville a fait appel à une entreprise pour réaliser des travaux de désamiantage, déplombage et démolition des deux pavillons.

L'offre économiquement la plus avantageuse est présentée par la société :

Helios, 27, rue du Petit Fief - ZI de la Croix Blanche - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Un marché a été signé avec cette société pour un montant forfaitaire de 94 431€ HT.

N° 2023/289 Convention avec la ville de Saint-Michel-sur-Orge - Frais de restauration scolaire

Dans le cadre de dispositifs de scolarisation destinés aux élèves en situation de handicap, des enfants génovéfains peuvent être orientés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans des établissements scolaires hors Sainte-Geneviève-des-Bois.

Un élève génovéfain est scolarisé en ULIS dans un établissement de Saint-Michel-sur-Orge depuis la rentrée scolaire 2023.

Une convention a donc été signée avec la ville de Saint-Michel-sur-Orge pour le règlement des frais de restauration scolaire.

N° 2023/339 Convention de partenariat SESSAD accueil d'enfants au château du Parc Pierre

Dans le cadre du partenariat avec le SESSAD Confluences, la Ville a signé une convention afin d'accueillir 4 enfants dans la structure de loisirs du Château Parc-Pierre le mercredi, de 14h30 à 15h45.

Les 4 enfants sont encadrés par une équipe de professionnels du SESSAD.

Les repas sont fournis par le SESSAD.

N° 2024/4 Convention de financement avec la SEAM

La SEAM (société des éditeurs et auteurs de musique), propose chaque année, une aide aux conservatoires pour le financement de l'achat de partitions, afin de leur permettre de créer en leur sein une parthèque.

Le centre artistique R. Noreev, conservatoire à rayonnement communal classé par l'Etat, a déposé un dossier au titre des achats de partitions qu'il envisageait pour l'année civile 2024 pour un montant de 1 500,00 € figurant au budget prévisionnel.

La commission d'attribution des aides de la SEAM, au regard du dossier déposé par le centre artistique R. Noreev, a décidé d'attribuer une aide d'un montant de 1 250,00 €, sous réserve de la signature de la convention de financement faisant l'objet de cette décision d'une part, et de l'envoi des factures d'achat de partition pour un montant de 1 500,00 € au minimum d'autre part.

La signature de la convention de financement permettra de bénéficier du versement de l'aide de 1250,00 €.

N° 2024/7 Contrat de cession avec le Quartet Buccal

En complément du projet porté par les villes de Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge dans le cadre de la Cité éducative, une représentation du spectacle « Mon aïeule de Ouidah » a été programmée hors-les-murs à destination du grand public.

Cette représentation a eu lieu au Centre Culturel Baschet de Saint-Michel-sur-Orge le dimanche 28 janvier 2024 à 16h.

Coût de la prestation : 1 000,00 TTC

N° 2024/11 Convention de partenariat avec l'Association Capoeira Volta - Carnaval d'Orge

Dans le cadre de la manifestation « Carnaval d'Orge » du 26 janvier 2024, l'association Capoeira Volta a proposé 2 séances d'initiation à la capoeira aux élèves du conservatoire en salle de danse, les samedi 20 janvier de 18h30 à 19h30 et vendredi 26 janvier à 20h, suivis d'une performance dans l'auditorium à 21h30.

L'association Capoeira Volta a proposé 5 places au minimum aux élèves du conservatoire dans le cadre du stage de capoeira qu'elle organisera durant l'année scolaire 2023-2024 et proposera, avant la fin de l'année scolaire 2023-2024, un stage à destination des élèves du Centre R.Noreev, dont les dates et horaires seront définis ultérieurement.

Coût de la prestation : 500,00€ TTC

N° 2024/15 Convention de partenariat avec le Collectif de la Culture en Essonne

Dans le cadre du festival EM Fest organisé par le Département de l'Essonne, le Collectif pour la Culture en Essonne et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois s'entendent pour proposer l'exposition :

VOODOO CHILD de Rémi Hostekind

Du 14 février au 10 mars 2024 à l'Espace Brel cour du donjon - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
L'exposition sera ouverte au public les mercredis et samedis après-midi de 14h à 18h (les dimanches selon réservations).

Le vernissage a eu lieu le samedi 17 février de 18h00 à 20h00.

Des visites commentées par l'artiste auront lieu le samedi 24 février à 15h et 16h.
Des visites guidées pour les établissements scolaires sont également prévues par le service culturel.

La Commune s'engage à cofinancer cette exposition à hauteur de 500,00 € TTC.
Elle prendra également en charge le coût du vernissage.

N° 2024/10 Convention avec l'association Babel-Gum

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera du samedi 1^{er} au dimanche 2 juin 2024.

Une convention a été signée avec l'association Babel-Gum pour l'installation du Kiosk avec parquet qui servira de scène couverte pour les spectacles.

Coût de la prestation : 5 160,00 € TTC

N° 2024/20 Contrat avec Skipi Prod - Fête des mômes

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera du samedi 1^{er} au dimanche 2 juin 2024, il est proposé un spectacle intitulé « Chapeau magique ».

Une convention a été signée avec Skipi Prod, en vue de programmer, le dimanche 2 juin 2024 entre 11h et 18h30 au parc Pierre, deux représentations du spectacle « Chapeau magique ».

Chapeau magique : Des tas de chapeaux délirants se promènent dans la foule, fruits de l'imagination d'un grand professeur et magicien. Ou comment transformer une feuille de papier en un couvre-chef devenu culte. En un tournemain dont il vous donnera le secret.

Chapeau Magique vous initiera à la confection de multiples formes de chapeaux en origami. Ne ratez pas ce moment très convivial !

Coût de la représentation : 1 100,00 € TTC

N° 2024/22 Contrat avec la Sté Gyrimus - Fête des mômes

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera du samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2024, il est proposé d'élaborer une programmation d'animations et de spectacles pour le jeune public.

Il convient de signer une convention avec GYRINUS, en vue de programmer, le dimanche 2 juin 2024 entre 11h et 18h30 au parc Pierre, le spectacle « La Petite Usine à taille douce ».

La Petite Usine à taille douce :

« Les artistes Caro et Loulou, grâce à un spectacle-boniment de 20 minutes, proposent au public de prendre place dans une installation artistique pour découvrir toutes les étapes de la gravure à taille douce, en réalisant sur place et en direct leur propre création.»

Coût de la représentation : 2 002,60 € TTC

N° 2024/23 Contrat avec la Sté le théâtre de papier - Fête des mômes

Dans le cadre de l'organisation de la fête des Mômes qui se déroulera du samedi 1^{er} au dimanche 2 juin 2024, il est proposé d'élaborer une programmation d'animations et de spectacles pour le jeune public.

Il convient de signer une convention avec Le Théâtre de papier, en vue de programmer, le dimanche 2 juin 2024 entre 11h et 18h30 au parc Pierre, le spectacle « Sans queue ni tête ».

Sans queue ni tête :

« Suivez le guide et attention à la chute : La compagnie Le Théâtre de papier vous invite à sombrer dans un rêve éveillé et à déambuler dans l'univers loufoque des Aventures d'Alice au pays des merveilles. Une promenade à dormir debout au pays "plein de merveilles inouïes où l'on devise avec les bêtes".

À partir de l'œuvre iconique, cette déambulation musicale et farfelue met en scène un univers ludique en jouant du sens et du non-sens comme d'un savoureux travestissement de la réalité. Suivez le lapin, ouvrez la porte »

Coût de la représentation : 3 034,10 € TTC

N° 2023/305 Renouvellement contrat de location longue durée d'un mini bus d'occasion publicitaire et un contrat de régie publicitaire

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois possède 2 mini bus dont 1 est en location, subventionné par une régie publicitaire, ce qui ne génère aucune dépense de location pour la ville.

Ce véhicule a été affecté au service Jeunesse, possédant une capacité de transport de 9 places.

La société Loca Jen, loueur du véhicule et Visiocom, régisseur publicitaire, nous propose de renouveler la convention-contrat de location et de régie publicitaire sous les mêmes conditions.

Une convention a été signée avec Visiocom et Loc Jen pour la location d'un mini bus publicitaire de 9 places.

N° 2023/331 Régie d'avances du centre artistique R. Noureev - Modification l'acte de création

Afin de faciliter les dépenses de la régie d'avances du Centre Artistique Rudolf Noureev, il convient d'ajouter la possibilité d'avancer les dépenses liées aux achats de prestations de services non refacturables, fonction 311 pour musique et danse, et fonction 313 pour le théâtre.

N° 2023/332 Régie de recettes du centre artistique R. Noureev - Modification de l'acte de création

Il convient d'actualiser les produits d'encaissement de la régie en ajoutant la participation des familles aux sorties pédagogiques -article 7062.

Questions du Groupe Tous ensemble pour Sainte-Geneviève-des-Bois :

2024/1 (Contrat avec NBB Conseil) : en quoi consiste cet accompagnement ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Cet accompagnement est mis en œuvre pour répondre à l'exigence de l'ARS concernant le passage en Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du CMPP. La complexité du dossier nécessite l'accompagnement d'expert. C'est pour cela que l'ARS a accordé un Crédit Non Reconductible pour financer cet accompagnement. Pour rappel, il s'agit du budget alloué au CMPP par l'ARS.

Questions du Groupe Tous ensemble pour Sainte-Geneviève-des-Bois :

2024/2 (Contrat avec M. Willy FALLA pour l'analyse des pratiques du CMPP) : Pouvez-vous nous décrire en quoi consiste « l'analyse des pratiques » ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Dans le cadre du projet d'établissement et du fonctionnement du CMPP, une analyse de pratiques à destination de l'équipe pluridisciplinaire est mise en œuvre pour répondre aux besoins et permettre l'accompagnement des problématiques institutionnelles.

Cette analyse de pratiques répond aux objectifs suivants :

- Améliorer les compétences professionnelles en lien avec les prestations offertes, le contexte, les relations avec les bénéficiaires et l'équipe de professionnels.
- Permettre aux membres de l'équipe du CMPP, à partir de situations ou questionnements issus de la pratique quotidienne de travail, de renforcer leur expertise et leur positionnement professionnel.
- Favoriser l'intégration de l'expérience et l'assimilation des apports théoriques.
- Favoriser l'acquisition de compétences psychosociales.

L'analyse des pratiques n'est pas obligatoire mais fortement recommandé par l'ARS ce qui explique son financement intégral par des CNR.

Questions du Groupe Tous ensemble pour Sainte-Geneviève-des-Bois :

2024/5 (Révision du PLU modification de marché N°1) : pouvez-vous nous décrire concrètement ce qu'a fait, et ce que fera la société ESPACE VILLE SCOP pour un montant de 61 647,50 € ?

Réponse de Monsieur le Maire :

La commune a signé un marché avec la Société ESPACE VILLE SCOP en octobre 2021 pour l'accompagnement de la commune sur l'ensemble de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. La procédure est découpée en 4 phases :

- Phase 1 : Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement
- Phase 2 : Elaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durables)
- Phase 3 : Elaboration des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), du règlement, du zonage et des annexes
- Phase 4 : De l'arrêt du PLU à l'extinction des recours gracieux

La révision du PLU prend plus de temps que ce qui était prévu au contrat initial et ce, en raison du projet Pôle Gare qu'il y a lieu d'intégrer à cette procédure. A ce jour, nous en sommes à la phase 3.

L'avenant porte uniquement sur le délai d'exécution, le montant global de la mission défini dans le marché n'est pas modifié.

Intervention de M. Besse :

Je réitère ma demande serait-il possible de faire un point sur le projet pôle gare ?

Intervention de M. le Maire :

Oui, on devrait même avoir une présentation à la mi-avril.

Questions du Groupe Tous ensemble pour Sainte-Geneviève-des-Bois :

2023/333 (Maintenance du réseau wifi du Centre R. Noureev), 2023/334 (Maintenance des réseaux wifi publics de la ville) et 2024/9 (Maintenance des réseaux publics wifi de la ville - Acte modificatif n°1) :

Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste cet entretien des réseaux wifi, et pourquoi cela coûte si cher à la ville ? (1020 HT par an pour le centre Noureev par exemple)

Réponse de Monsieur le Maire :

Nos contrats de maintenance couvrent une dizaine de sites pour l'accès Wifi Public. Les contrats incluent non-seulement le matériel et l'accès mais aussi la partie logicielle qui permet de filtrer et d'enregistrer les journaux de connexion (obligation légale). C'est une prestation "tout compris".

En moyenne le coût par site est de 1100 € HT mais peut varier en fonction de la typologie du bâtiment et du lien de raccordement (5G, fibre, ...)

Un site comme la PDF est plus coûteux car la fibre et plusieurs équipements actifs sont nécessaires alors qu'un lieu comme la Ste Jeune Académie nécessite un équipement plus simple.

Intervention de M. Zlowodzki :

Je me permets, pour ceux qui n'auraient pas lu votre délégation de pouvoirs, il y a un premier élément qui concerne le conservatoire pour l'entretien du réseau wifi pour un montant de 1 000 €, il n'est pas indiqué si il s'agit du wifi pour le personnel du conservatoire ou si il s'agit du wifi public. Il s'agit juste de l'entretien et non pas de l'abonnement, j'ai quand même du mal à comprendre autant pour le bâtiment de la PDF ou l'ensemble de la mairie il s'agit bien d'un contrat tout inclus (maintenance et abonnement).

Intervention de M. Le maire :

Pour le conservatoire il s'agit également d'un contrat de maintenance et d'abonnement.

Intervention de M. Zlowodzki :

D'accord c'est tout compris, donc il ne s'agit pas que de l'entretien mais bien de la maintenance et de l'abonnement, cela est plus raisonnable.

Questions du Groupe Tous ensemble pour Sainte-Geneviève-des-Bois :

2023/340 (Location de vaisselle pour les festivités 2024) : A l'occasion de cette décision, pouvez-vous nous faire le total de l'ensemble des frais qui ont été engagés pour les festivités 2024- ici nous avons 12 000 euros pour de la location de vaisselle :

Pouvez-vous nous détailler la prestation pour que nous comprenions ce montant, qui paraît a priori très élevé.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je pense que nous avons déjà eu cette question l'année dernière et l'année d'avant.

La location de la vaisselle (verrerie – couverts – assiettes – tasse à café) était estimée à 12 000 euros HT sur la totalité des Festivités. Le montant HT de la facture est de 11 939,57 euros. Ce prix comprenant la location, les livraisons (arrivées-retours), le lavage de l'ensemble (nous rendons la vaisselle sale ce qui nous permet d'économiser des coûts RH de lavage, rangement et stockage). Il n'y a pas eu besoin de passer par un marché public sur la location de vaisselle puisque le montant total ne l'oblige pas.

Je rappelle juste qu'au mois de janvier, il y a eu les vœux de la municipalité, un déjeuner dansant, un diner dansant, un déjeuner spectacle et 2 spectacles, cela a permis de réunir près de 2400 personnes. Le montant total des frais engagés sur les Festivités est de 72 000 euros.

Intervention de M. Zlowodzki :

Vous ne trouvez pas que 12 000€ de location de vaisselle cela fait beaucoup, cela fait 3 €/personne.

Intervention de M. le Maire :

Cela concerne, la location, le transport, le lavage...

La séance est levée à 23h10.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 29 avril 2024

Frédéric PETITTA

Maire

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



Philippe DECOMBLE

La secrétaire